

CENTRE DE DOCUMENTATION
DES ARCHIVES DES ALPES-MARITIMES

TRIMESTRIEL

RECHERCHES RÉGIONALES

(Côte d'Azur et Contrées Limitrophes)

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES
5, AVENUE EDITH-CAVELL — NICE

LES RECHERCHES REGIONALES

BULLETIN TRIMESTRIEL

édité par le

CENTRE DE DOCUMENTATION DES ARCHIVES DES ALPES-MARITIMES

Directeur : **M. DALMASSO,**

Agrégé de l'Université, Institut d'Etudes Littéraires de Nice.

Secrétaire de Rédaction : **Mme DEVUN,**

Documentaliste - Archiviste des Alpes-Maritimes.

Ce bulletin, conçu dans le cadre régional, se propose de présenter les travaux (mémoires, diplômes ou thèses) rédigés pour l'obtention d'un titre universitaire.

Nous demandons aux auteurs de résumer leur étude, d'en dégager les conclusions et d'indiquer sommairement leur bibliographie. Ainsi, espérons-nous, en faisant mieux connaître des résultats qui risquent quelquefois de demeurer un peu ignorés, faciliter les recherches futures. Dans le même but nous publierons également des documents destinés à préparer le terrain pour de nouvelles études de détail et de synthèse.

En assurant la publication de ce périodique, les Archives des Alpes-Maritimes sont fidèles à leur mission qui est essentiellement de fournir aux chercheurs les instruments de documentation indispensables à la réalisation de leur œuvre.

CENTRE de DOCUMENTATION
des
ARCHIVES des ALPES-MARITIMES

TRIMESTRIEL

1969. N° 3

9e année

- RECHERCHES REGIONALES -

Côte d'Azur et Contrées limitrophes

Archives départementales

5 ter, avenue Edith-Cavell- NICE

SOMMAIRE

HISTOIRE

Les Capucins dans le Midi. Les Capucins des Alpes-Maritimes - Cannes (1716-1790)

Par P.DUBOIS

P 2

Menton et la région mentonnaise de 1845 à 1848. Mémoire de maîtrise d'histoire, présenté à la Faculté des Lettres de Nice en 1967 (Prof. M.NOUSCHI) et résumé par l'auteur

Par E. MAESTRI

P 27

GEOGRAPHIE

Les agriculteurs rapatriés dans le département du Var

Par J.M. LAURENTI

P 34

**RECHERCHES
REGIONALES**

Alpes-Maritimes

et

Contrées limitrophes

9^e année

**1969 – N° 3
Juillet-septembre**

31

**LES CAPUCINS DANS LE MIDI.
LES CAPUCINS DES
ALPES-MARITIMES-CANNES
(1716-1790)**

PAR P. DUBOIS

Les avatars d'une fondation.

Parmi toutes les fondations des Capucins de Provence, celle d'un couvent à Cannes fut l'une des plus laborieuses. Maintes fois, ces religieux essayèrent de s'y introduire, et chaque fois la communauté de la ville donnait son accord. Pourtant, toujours au dernier moment, l'affaire restait on l'état, sans conclusion. Ce ne sera qu'au début du XVIII^e siècle seulement sous le pontificat de Mgr de Mesgrigny. Capucin lui-même, et évêque de Grasse de 1711 à 1726, qu'une installation modeste pourra enfin être effectuée.

Le premier projet remontait à 1648¹. Les pères Athanase et Ignace, de Grasse tous deux² y avaient prêché le carême. Cette prédication disposa favorablement les habitants à recevoir les capucins; ils demandèrent à Mgr le Prince de Conti, abbé commendataire de Lérins, et seigneur temporel et spirituel de ce lieu, d'autoriser cette fondation, ce qu'il leur accorda le 20 mars 1649. En conséquence, le 20 février 1650, les membres du Conseil de la communauté cannoise, par délibération, décidèrent de réaliser cette fondation³. Cette demande fut certainement transmise aux Capucins qui, aussi certainement, la reçurent favorablement. En effet, à leur chapitre général de 1650, cette fondation parut tellement assurée que les supérieurs de la province sollicitèrent la permission de pouvoir confesser librement les fidèles dans l'église de leur futur couvent, ce qui leur fut accordé⁴. Et à leur Chapitre provincial, tenu à Marseille le 4 novembre 1650, on prit les voix de tous les vocaux "pour les missions de Solliès et de Cannes en suite de la permission que l'on avait du R Général; la pluralité des vocaux, ayant été d'avis de les recevoir."⁵

Or si la fondation de Solliès s'effectua réellement, celle de Cannes "resta en l'état", Le terme va revenir périodiquement dans les Annales des Capucins de Provence. Pourtant, le 9 février 1653; il y a une seconde délibération de Conseil de la communauté qui confirma la précédente; le projet n'était donc pas abandonné, et les Capucins, assurés d'être bientôt reçus, se faisaient de plus en plus souvent voir en ville et dans la région. Ainsi fin 1655, ils prêchèrent une grande mission à Cannes, à l'occasion du jubilé, pendant trois semaines et au début de 1656, ils firent de même à Mougins et aux îles de Ste-Marguerite⁶. Il y aura encore une troisième délibération le 26 février 1669: "qui nous donne la place"; et le 2 mai de cette même année, Mgr de Bernage: évêque de Grasse, envoya son accord de Paris où il séjournait⁷.

En 1673, on crut pourtant que l'en allait abrutir. Au mois d'août de cette année-là, le F. Honoré de Cannes, dont nous parlerons plus abondamment un peu plus loin, commença sur l'ordre du susdit évêque, une série de prédications dans tout le diocèse de Grasse, La première mission débuta précisément à Cannes, le 16 août. Les habitants y allèrent en foule suivre les exercices, car depuis longtemps, ils étaient privés de prédications et de confessions, par suite de

¹Annales de Marseille II, F° 27 (Ms de la Biblioth., Municipale de Marseille n°1203)

² P. Athanase de Grasse, prédicateur, avait un frère capucine le P. Anselme; reçu le 2 mai 1614; fit sa profession le 2 mai 1615. Il mourut à Marseille le 6 mai. 1670 (Ms 658, Bibl. Méjanès, f°22, 81, 343 -Annales de Marseille I, F°210v°; Le P. Ignace de Grasse, prêtre, reçu le 12 avril 1622, profès le 12 avril 1623; mort à Turin, le 25 juin 1656, il avait vécu 3 ans dans la province de la Marche, pour y vaquer à la retraite et à la solitude (Ms 638, Bibl. Méjanès, f°16, 93 349 -Annales de Marseille I, F°163) (voir complt in fine)

³ Annales de Marseille II, f°27.

⁴Recueil des bulles (Ms Bibl. Marseille n°1202) F°440: il fallait aux Capucins une dispense de leurs Constitutions pour confesser les fidèles dans les églises de leurs couvents, dispense accordée par le P. Général et valable d'un chapitre général à l'autre.

⁵Annales de Marseille I (Ms. Bibl. Marseille n°1284) F°151 v°.

⁶Annales de Marseille I F° 164 -Archives communales de Cannes CC 46, F° 189 v°.

⁷ Annales de Marseille II F°27

la mésintelligence qui existait entre l'Évêque de Grasse et Mgr de Vendôme, abbé commendataire de Lérins, et seigneur du lieu, au sujet de la nomination des prêtres de la paroisse. Sept prédicateurs assistés d'un frère lai, animaient tous les exercices de cette mission, exercices semblables à ceux que pratiquaient habituellement les Capucins en pareille conjoncture: prédications, conférences, catéchismes, processions, réconciliations générales des ennemis, pratiquées avec une telle charité fondamentale qu'un paysan alla se réconcilier avec le meurtrier de son fils. Mgr de Grasse y alla, le 3 septembre, dernier dimanche de la mission; il y dit la messe et communia de sa main deux mille personnes. Les missionnaires le conduisirent, à l'issue de cette cérémonie, dans une pièce où étaient enfermés tous les objets volés qu'on avait restitués, ainsi que l'argent mal acquis, dont le total dépassait 15.000 livres; il en fut interdit d'étonnement, et il en parla avec tant de sentiment et de zèle au sermon qu'il fit à vêpres, qu'il compara les Capucins aux Apôtres.

Le lendemain matin, le viguier, les consuls et magistrats, et environ cent des principaux vinrent visiter au lieu où il logeait, et le prièrent à genoux d'établir un couvent de Capucins dans leur ville. Ce qu'il promit pour une Mission de six prêtres et un frère. On appelait en effet, aussi, du nom de Mission une petite résidence où les religieux plus spécialement destinés à la prédication, ne se trouvaient pas astreints aux exercices rigides d'un couvent régulier. La prédication des Capucins à Cannes se termina par la plantation d'une croix, au-devant de la chapelle Notre-Dame, sur le chemin allant à Antibes, au bord de la mer. A la procession de cette cérémonie, les Capucins qui avaient déjà commencé une nouvelle prédication au Cannet, vinrent avec grande foule de peuple; 4 pénitents de chacune des 3 Compagnies portèrent la croix, escortés par des pauvres qu'on avait entièrement habillés de neuf et à qui, de surcroît, on distribua du pain.

Pour la résolution à l'amiable des procès fut établi, toujours selon l'usage capucin, un bureau des accommodements, composé de messieurs Mercurin, Pagan, Melchior Riouffe, avocats, venus spécialement de Grasse, de monsieur Théas, bourgeois, et de messieurs Fort, Féraud, Darluc père et fils-notaires,

Bertrand et autres de Cannes, qui y travaillèrent fort charitablement et fort utilement avec les Pères capucins.

L'impression générale fut que Cannes où personne n'était resté sans se confesser, avait été renouvelé entièrement.

Les Capucins poursuivirent leurs prédications au Cannet, à l'île de Ste Marguerite, au plus grand profit de la garnison placée sous les ordres du comte de Guitaut et de son frère, le chevalier. Ils évangélisèrent de même, Mougins, Antibes, Grasse, Vallauris, Châtauneuf, Opio, Magagnosc, Le Bar, Biot, Valbonne, Plascassier, Mouans, Auribeau, Cabris, St-Vallier, St-Césaire, Cipières et Gourdon.

La mission dans ce dernier lieu s'acheva le 26 mai 1674 L'évêque de Grasse convoqua alors, pour le 3 juin, une procession de toutes ces paroisses où tous les prêtres du diocèse, un seul par paroisse excepté, furent priés de venir à l'église de Notre-Dame de Valcluse pour y rendre grâce à Dieu et à sa Sainte Mère, des heureux succès de toutes ces missions. On y chanta solennellement la messe, à laquelle le P. Honoré prêcha; l'évêque, lui, prit la parole à la fonction de l'après-midi où l'on chanta un Te Deum d'actions de grâce; on estima qu'il y eut 20.000 personnes à cette cérémonie.

A la suite de cette procession, l'évêque emmena tout son clergé à Grasse, pour une récollection de deux jours, en présence du P. Honoré dont les retraites aux ecclésiastiques étaient l'une des forces de son apostolat.

Que se passât-il à ce moment, dans l'esprit de Mgr de Bernage? L'annaliste des Capucins ne donne aucune explication de son revirement, au sujet de la fondation de Cannes, que l'on pouvait croire assurée; il dit simplement:

"Le dit seigneur voulut accompagner le P. Honoré de Cannes, se retirant à Draguignan où il était de famille, mais il n'a pas voulu accorder notre établissement à Cannes",⁸

Rien n'y sera plus tenté avant l'épiscopat de Mgr de Mesgrigny, évêque de Grasse et Capucin lui-même. En 1711, le 5 juillet, il y eut une nouvelle délibération d'un conseil général de la ville de Cannes, pour décider de cette fondation; sur cette délibération favorable, Mgr de Mesgrigny fit un mandement à tous ses diocésains pour leur annoncer cette nouvelle; la forme retenue était celle-là même qu'avait préconisée Mgr de Bernage, en 1673; il ne s'agirait que d'un petit poste de missionnaires "pour le secours spirituel dudit lieu et des îles Ste Marguerite"⁹

Mais, une nouvelle fois, l'affaire sembla faire long feu. On revint donc à la charge, le 10 février 1715. Mgr de Mesgrigny avait pris la tête d'une mission que prêchaient les Capucins à Cannes. Tout le Conseil général réuni entendit l'exposé du sieur Blaise Riouffe, premier consul, "qu'ayant plu à Mgr l'évêque de Grasse de nous donner la sainte mission, que il honore actuellement de sa présence, il serait temps de songer à établir dans Cannes les révérends Pères Capucins, que nos devanciers ont qi souvent souhaités comme il résulte d'une infinité de délibérations, surtout à présent que le quartier de la Paroisse n'est plus habité et que les particuliers viennent habiter la basse ville ...". Tout le Conseil décida d'un commun accord "de leur donner la place, pour y bâtir un couvent, une église et le jardinage convenable, n'étant pas possible qu'on puisse se passer dans un lieu si peuplé comme celui de Cannes, d'un pareil établissement, que sa Majesté est suppliée d'accorder".¹⁰

Les Capucins ne s'établirent effectivement que l'année suivante (1716)¹¹, dans une maison que leur acheta Mgr de Grasse, ainsi que nous allons voir, et à coté de laquelle ils bâtirent ultérieurement leur chapelle.

Les Supérieurs assignèrent à cette nouvelle fondation comme périmètre pour les quêtes et circonscriptions de prédications, outre Cannes même, les terroirs du Cannet, d'Antibes, Vallauris, Biot, Mougins et les îles de Lérins¹².

Le premier achat dont il nous reste mention, pour la constitution de l'enclos conventuel, fut conclu le 20 juin 1717, pour un prix de 1524 livres; il concerne une vigne "au terroir dudit lieu, quartier Castagnier, joignant le couvent"¹³, acquise d'un sieur Jean Preire et de sa mère Elisabeth Crespin. Cette vigne, en partie close de murailles, "agrégée de plusieurs orangers", confrontait du levant, entre autres, la chapelle du Saint Esprit et la plage. Trois cent cinquante quatre livres furent versées comptant, par Blaise Riouffe, ancien premier consul et syndic des Capucins, qui s'était entremis pour obtenir cette fondation, et continuait d'y apporter tout son intérêt et ses soins; "les 1200 livres restant étant à prendre des sieurs consuls, pour semblable somme que le conseil d'icelle a accordé aux dits révérends Pères, pour l'achat d'un jardin à leur convenable".

Cette vigne est dite "proche du couvent". Les Capucins occupèrent donc dès leur arrivée à Cannes cette maison dont, l'année suivante, le 12 mai 1718, Mgr de Grasse régla le prix de 900 l. aux frères Pierre et Honoré Aubert. Ce montant couvrait aussi l'achat de quelques parcelles de vigne y attenant. C'est cet immeuble que la ville de Cannes va faire aménager, notamment par la construction de chambres "capucines"; le total du devis atteindra 5.900 livres¹⁴.

D'autres actes vont suivre. Le 31 août 1718, le notaire Jean Preire vendra deux mesures en ruines "sans toit ni plancher", qui lui appartenaient au quartier de la Rouguière; au mois

⁸Annales de Marseille I f-236 v° à Fc241 v° inclus

⁹ Archives nationales: Commission des Réguliers G9 (49-50)

¹⁰Archives départ. des Alpes-Mms. H 1472

¹¹Annales de Marseille I: feuille volante, Lettre du Père résidant à Cannes, à un supérieur anonyme lui-aussi

¹² Ms 1760, Bibliothèque Calvet, Avignon.

¹³ Archives départ. Des Alpes-Mms. H 1471

¹⁴ Archives départ. Des Alpes-Mms. H 1476

d'octobre de la même année, la veuve Crespin vendra encore une petite parcelle de terre, au même quartier. Enfin, la communauté de Cannes achètera, pour les Capucins, le 17 juillet 1727, à Françoise Michel, un dernier lopin de terre, sans doute pour parfaire la forme de l'enclos¹⁵.

Depuis Louis XIV, en particulier depuis son arrêt donné à St-Germain, le 23 septembre 1668¹⁶, les Capucins ne pouvaient plus s'installer librement, comme le leur avaient permis Henri III et Louis XIII; il leur était indispensable d'obtenir des lettres patentes autorisant toute nouvelle fondation. Obtenues au mois de mars 1725, ces lettres furent enregistrées au Parlement d'Aix, le 17 mai de la même année, ainsi qu'au Bureau des Trésoriers généraux de Provence, le 28.¹⁷

La croissance d'un enfant mal venu.

L'histoire de la communauté capucine de Cannes va se ressentir de l'incertitude de ses origines. Trop longtemps différée, elle fut enfin réalisée à un moment difficile; le recrutement des Capucins au début du XVIIIe siècle commençait à fléchir. Presque aussitôt après cette installation, la peste de 1720 -1721, leur enleva en Provence, de surcroît et d'un seul coup, 121 religieux, dont beaucoup au service des pestiférés¹⁸. Quelques signes de relâchement, notamment dans la pratique de la pauvreté franciscaine, commençaient à se manifester. Enfin, raison plus générale et extérieure aux Capucins, l'hérésie janséniste, le gallicanisme, l'"esprit philosophique", c'est-à-dire l'esprit d'indifférence, sinon l'hostilité à la religion, ne promettaient pas à cette fondation les avenir heureux de ses devancières.

La communauté des Capucins cependant s'établit, et son histoire sans faits bien saillants ressemble fort à celle de beaucoup de petites communautés du même genre.

Après les actes d'achat des diverses parcelles acquises pour parfaire l'enclos, aucun fait n'est plus signalé avant 1737.

Le 15 mai de cette année là, nous apprenons que les travaux de construction de l'église sont très avancés; la toiture est posée, et l'aménagement intérieur assez poussé pour que l'on puisse envisager, dans un avenir prochain, la possibilité d'y célébrer la messe. Pourtant, deux fenêtres de l'église, du côté du couchant, restent à vitrer; les ressources des Capucins étant épuisées, la municipalité cannoise pensa qu'elle pouvait sans inconvénient prendre cette dépense (L.116-14-6) à sa charge. Il faut noter incidemment, car cela est rappelé à propos précisément de la fondation de Cannes, que, comme chez les plus pauvres gens, les bâtiments occupés par ces religieux ne comportaient pas de vitres à leurs fenêtres, mais seulement des châssis de toile ou de papier huilé, sauf à l'église, à la sacristie et à la bibliothèque¹⁹.

Dès cette année 1737, au moins, ils assuraient aussi la desserte de la chapelle de Notre-Dame de Bon Voyage, proche de leur couvent, et assuraient également, tous les dimanches, un service de prédications officielles, les Dominicales, dans leur chapelle, ou tout au moins dans le local qui en tenait lieu provisoirement.²⁰ Ce service à Notre-Dame de Bon Voyage sera assuré par les Capucins jusqu'en 1765, époque à laquelle la communauté de Cannes se plaignit que le Père supérieur des Capucins manquât de complaisance, ne disant pas la messe aux heures déterminées par l'Évêque de Grasse, mais faisant l'office quasiment seul, sans attendre l'arrivée des fidèles²¹. A l'exception du conseiller Antoine Labatut, Père temporel des Capucins, qui s'abstint, le Conseil à l'unanimité nomma H. Ardisson prêtre de Cannes, desservant de cette chapelle. Il est certain qu'à cette date les Capucins ne pouvaient plus assurer

¹⁵ Archives départ. des Alpes-Mms. H 1473 & 1475

¹⁶ Recueil des Bulles f°507

¹⁷ Archives départ. des Alpes-Mms. H 1472

¹⁸ Relation du P. Pacifique, p217 – Arch. Des P.P. Capucins de Paris.

¹⁹ Archives communales de Cannes, GG 13 - CC 55 (voir complément de note in fine)

²⁰ Archives communales de Cannes, CC 71 et 89

²¹ Archives communales de Cannes, BB6

d'aumôneries, en sus de la desserte de leur propre chapelle, n'étant plus qu'un ou deux religieux prêtres tout au plus, dans cette maison.

En 1740, un différend assez sérieux opposa le couvent aux fonctionnaires de l'enregistrement. Au nom du Fermier général des domaines du Roi, le sieur Cheyla, receveur à Cannes, leur réclama le montant des droits de mutation sur tous les achats qu'ils avaient effectués pour constituer leur enclos. Le montant total des droits ainsi réclamés, causant depuis 1717, s'élevait à L.445-16-8, qui n'était pas une petite somme. Le Père supérieur, Jean-Baptiste de St Crépin²², forma requête auprès du Parlement, dans laquelle il exposait que les lettres patentes du Roi de mars 1725, accordant leur établissement, les déchargeait expressément de ces taxes et qu'en outre un arrêt du conseil d'État du 25 janvier 1738, article 3, les en exemptait aussi, comme toutes les maisons religieuses. L'argumentation du sieur Cheyla était assez spécieuse; il prétendait que les Capucins ne pouvaient être exonérés que dans le cas seulement où leurs propriétés leur auraient été données, et qu'étendre l'exemption à celles qu'ils avaient achetées, ou que l'on avait achetées pour eux, était une ampliation de la faveur royale. La requête parvint jusqu'à l'intendant de La Tour qui débouta purement et simplement le sieur Cheyla de ses prétentions.²³

Un des arguments de ce fonctionnaire, qui avait quelque peu impressionné la Cour, était que l'enclos des Capucins dont la surface totale approchait un hectare²⁴ trop important pour pouvoir être cultivé par eux seuls, était loué en partie à des séculiers qui l'exploitaient pour leur propre compte. Le P. Etienne de Salon, provincial, écrivit au Père supérieur le 15 mars pour lui défendre, de toute son autorité, de continuer ces pratiques. Mais par contre, il autorisait les militaires de la garnison de l'île Ste Marguerite à consulter les livres de la Bibliothèque, et même à les emporter, à condition que le Père supérieur les fasse réintégrer avant la fin de son séjour à Cannes²⁵. C'était là une dérogation extraordinaire à de très nombreuses interdictions en la matière, agrémentées de menaces d'excommunication pour les contrevenants.

Quatre ans plus tard, un procès les opposa au curé de la paroisse, messire Freire; le motif était assez cocasse. Il s'agissait de la cérémonie des relevailles de femmes après leurs couches. Sans doute les Capucins avaient-ils cru pouvoir accomplir quelques cérémonies de ce genre, que le curé estimait être réservées à son seul pouvoir Pastoral. Quoi qu'il en soit, après avoir obligé les Capucins à assumer d'assez gros frais -200 livres- devant la Cour, le curé perdit son procès. Un certain M. Hiben, seigneur de La Valette, avait apporté un témoignage favorable aux Capucins, témoignage qui fut décisif. Furieux, le curé Freire lui dédia une violente diatribe, lui déclarant entre autres que "Dieu le jugerait!"²⁶. Ce curé était un mauvais perdant.

Le 27 mai 1745, le chapitre provincial se réunit à Marseille. Le Père Hyacinthe de Toulon, élu provincial, eut à régler certaines difficultés qu'on lui signala. Les Pères gardiens de Grasse avaient pris l'habitude de considérer les Supérieurs de Cannes comme soumis à leur juridiction; et il put arriver que certains religieux, affectés à la maison de Cannes et quelque peu indociles, vinsent à douter de l'étendue de l'obéissance qu'ils devaient à ces Supérieurs. Le Père provincial et son définitoire éclaircissent toute ambiguïté. Le Supérieur de Cannes, déclarèrent-ils, ne dépend en rien du gardien de Grasse, et est autant Supérieur qu'un vrai Gardien, à ceci près qu'il ne va pas de droit au Chapitre, et qu'il participe à l'élection du Discret (représentant élu d'une communauté à cette Assemblée), avec ses religieux, dans le plus proche couvent. Le Père provincial profita de la circonstance pour établir un horaire de vie pour cette petite communauté où, manifestement, ne pouvait s'appliquer le régime pratiqué dans les

²² Ms 1760, Bibl. Calvet Avignon: Reçu Profès le 19 septembre 1716

²³ Arch. Départ. des A. Mmes H 1473

²⁴ Arch. Départ. des Alpes-Mmes Q 355 = 4955 Cannes

²⁵ Arch. Départ. des Alpes-Mmes H 1478

²⁶ Arch. Départ. des Alpes-Mmes H 1477 : Lettres du P. Bonaventure d' Aix, du 6 septembre 1744, Lettre du curé Preire.

grands couvents. Les Capucins de Cannes devaient se lever à cinq heures en été, et à six en hiver; après une heure de méditation, ils n'étaient plus astreints à d'autres offices communs avant la méditation du soir, sauf le dimanche et les fêtes, où ils chantaient ensemble vêpres et complies. Il y a encore, dans ce texte, une ordonnance curieuse, concernant la collation ou "casse-croûte" pris éventuellement, en cours de journée; il est prescrit qu'il ne comportera qu'un morceau de pain et un doigt de vin, sans viande, ni poisson²⁷.

En 1746, année qui devait voir la disparition momentanée de cette si récente fondation, l'évêque de Grasse écrivit, très courtoisement et très diplomatiquement au père supérieur, de ne pas se mêler d'un différend entre le curé et un de ses paroissiens. L'évoque profite de cette occasion pour régler la question des prédications du dimanche, les dominicales, indiquant aux Capucins de ne point les faire aux heures où des offices étaient prévus à la paroisse.²⁸

Mais cette année-là, ce fut l'invasion de la Provence par les troupes austro-sardes-guerre de succession d'Autriche- qui fut le grand événement. Le couvent de Cannes fut d'abord réquisitionné par les troupes françaises. Tous les ornements de l'église et de la sacristie, le petit mobilier, et ce que l'on put prendre des gros meubles, furent transportés à Grasse, où beaucoup de ces objets demeurèrent longtemps par la suite et peut être se perdirent; et le couvent fut transformé en caserne qui, après l'occupation de Cannes par les troupes piémontaises, fut affectée à l'usage de l'occupant. Leur conduite fut sensiblement plus fâcheuse que celle des "Pandours", pourtant de sinistre réputation, ne fut ailleurs²⁹: tout le couvent fut saccagé

Il n'y resta plus ni fenêtres ni portes; toutes les briques formant le pavage furent déchaussées et emportées, la muraille abattue; tout cela sous Prétexte d'y installer cinq fours à chaux. L'église ne fut pas plus épargnée; elle aussi fut dépavée, toutes les boiseries arrachées jusqu'aux gradins de l'autel, à côté du tabernacle; un tableau fut retrouvé en sept morceaux. Bien plus, un trou fut fait dans la muraille de l'église, toujours sous le même prétexte d'y installer un four à chaux. Quand, le 4 mars 1748, Pierre Massuque de Barthélémi Carmin vinrent constater et chiffrer les dégâts, ils estimèrent à 3.953 livres le montant des réparations³⁰.

Aussi les Capucins songèrent-ils à quitter Cannes, où plutôt à n'y pas revenir. La communauté était en effet dissoute en fait, même si, ce qui est possible, quelque religieux se soit maintenu dans la ville, hébergé dans une maison particulière. En 1750, ils déclaraient "que l'air était très mauvais dans leur emplacement, que plusieurs y sont morts, ou ont contracté de longues maladies". Mais cet abandon suscita l'opposition des officiers de la garnison de l'île Sainte-Marguerite qui écrivirent en Cour, et leur firent faire défense de quitter Cannes³¹.

D'autres influences aussi intervinrent dans le même sens, et notamment l'autorité du Père général des Capucins.

Ayant eu défense de quitter Cannes, les Capucins estimèrent souhaitable, tout au moins, d'obtenir un meilleur emplacement. Ils portèrent l'affaire jusqu'à l'intendant de Provence qui, retournant leur requête à la municipalité cannoise, provoqua deux délibérations de cette dernière, qui vont mettre les choses parfaitement au point.

Après avoir rappelé les réparations faites à l'église et au couvent qui avaient été "dégradés par les ennemis de l'État", les édiles cannois exposent le triste état financier où la guerre les a réduits. Ils rappellent l'intention du Père général sur la maison de Cannes, précisent avec pertinence que la situation du couvent n'est pas plus insalubre que toute autre à Cannes, et soulignent enfin que le Père supérieur, le Père Antoine de Draguignan, qui fit les réparations après la guerre, sans l'intervention de la communauté, a pris des précautions au sujet, de la

²⁷ A.D. des A.M.: H 1474, Texte avec signatures originales et petit sceau de la province

²⁸ A.D. des A.M.: H 1478

²⁹ Voir dans Annales du Couvent de Draguignan (Arch. des Pères Capucins de Lyon) le récit du P. Gardien sur ses rapports avec les impériaux, rapports remplis de courtoisie et de bienveillance. Le Pandour, mis comme sentinelle à la porte des Capucins de Draguignan se trouva si bien traité qu'il ne voulut jamais être relevé....

³⁰ Arch. Dép. des A.M.: H 1476

³¹ Arch. Nationales: Commission des Réguliers: G 9 (49-50)

santé. Pour marquer néanmoins sa bonne volonté le Conseil offrait 400 livres pour parfaire ces installations, sans changer le couvent de place, somme qu'après quelques hésitations les Capucins acceptèrent finalement.³²

La ville de Cannes était donc restée en dehors du règlement des indemnités; ce sera la charité publique qui paiera les réparations importantes nécessaires après l'occupation militaire. Des dons leur furent faits, dont l'un nous est connu. Le 20 décembre de cette année 1753, le curé de Mougins, M. Denis, écrira au P. Antoine, le supérieur déjà cité, pour lui notifier que ses parents ont fait un don de 500 livres à son couvent; somme qu'il tient à sa disposition.³³

En 1767, le P. provincial observe que tant que le couvent de Cannes n'est pas bâti, on ne peut y mettre que 3 ou 4 religieux³⁴; et cette réflexion laisse penser que jamais le véritable couvent ne fut fait à Cannes; les Capucins y occupèrent toujours la vieille maison donnée par Mgr de Mesgrigny, à laquelle furent ajoutée l'église et un cloître. Ceci explique que l'entretien de cette bâtisse devienne si onéreux. Le 21 février 1768, les Capucins exposent l'urgente nécessité de faire certaines réparations: "dans le temps des plus grandes pluies, les révérends pères n'en sont pas à l'abri, même dans leurs cellules". Les Capucins auraient souhaité aussi que le couvent joigne l'église "pour n'être pas obligés de traverser le jardin pour aller dire leurs offices, particulièrement en hiver", Sans aller jusque là, la communauté leur accorda 300 livres.³⁵ Plusieurs autres demandes de ce genre vont se succéder dans les années suivantes.

Entre 1770 et 1772, au moins, le P. supérieur de Cannes fut le P. Prosper de l'Escarène. Originaire du comté de Nice, il eut de fréquentes relations épistolaires avec les Pères gardiens de Nice, le P. Doroteo da Brossero, et de Villefranche, le P. Onorato da Broglio. Malheureusement, l'objet des correspondances qui nous sont parvenues est des plus futiles: il ne s'agit presque exclusivement que de l'achat de mouchoirs fait par le P. Prosper, et de cessions d'honoraires de messes que les Pères sardes procurent aux Capucins de Cannes. Un ou deux détails curieux cependant: le passage à Nice du duc de Chablais, "fils de notre souverain"; la visite apostolique, faite dans les couvents capucins piémontais par l'archevêque de Turin, chose si surprenante que le P. Onorato en dit à son correspondant "quod non est auditum a saeculo". Enfin, le Père Onorato profite du passage des galères sardes à Cannes pour faire remettre au P. Prosper une bouteille d'"Eau impériale" pour calmer ses maux de dents³⁶.

En 1770, le P. Jean François de St Tropez, provincial, qui, assez curieusement gouvernait la province depuis le couvent de sa ville natale³⁷, communiqua aux religieux de Cannes, comme sans doute à tous les autres Capucins de Provence, une lettre du P. procureur de Cour, à lire en communauté, et à observer autant que possible. Le procès de béatification du P. Laurent de Brindes, ancien général, allait faire un pas décisif; et le P. procureur demandait à tout l'ordre des Capucins de prier très ardemment le jour où précisément à Rome, la discussion générale aurait lieu à ce sujet, afin d'obtenir du ciel un heureux résultat³⁸.

En 1771, le 12 mai, le P. Prosper fit appel à la générosité municipale: "Malgré tous les mouvements qui sont attachés à leur état, pour se procurer leurs ressources par le moyen de la quête", ils étaient forcés d'avouer que l'insuffisance de celle-ci les avait endettés chez le

³² Arch.Comm.de Cannes CG 1- P5

³³ Arch. Dép. des A.M. H 1478: le P. Antoine de Draguignan (Muraire), Profès le 13 avr. 1717, était assez strict en affaires, et un débiteur du couvent de Manosque, où il avait été gardien, lui reprochera "d'exiger la charité avec rancune" (Arch. Mun. de Manosque GC 19) -Ms 1760 Bibl. Calvet à Avignon. Il sera Supérieur, à deux reprises au moins, dans ces années difficiles à Cannes (Arch.com. de Cannes GG 13).

³⁴ Arch. Nation. G 9 (49-50)

³⁵ Arch.Comm.de Cannes: BB 3F° 208 v°, 7° -- et F° 209

³⁶ Arch. dép. des AM. E 1478

³⁷ Arch. Nat. G 9 (49-50)

³⁸ Arch. Dép. des AM, H 1478

boulangier, chez qui ils avaient pris plus de 100 livres de pain à crédit, qu'ils n'arrivaient pas à Payer. Compatissant à leur misère, et sous les réserves d'usage, la municipalité voulut bien faire un geste de 20 livres en leur faveur, une fois payées à titre d'aumône.³⁹

C'est encore une chicane avec un prêtre séculier, le curé du Cannet, qu'eut à régler le vicaire général de Grasse; ce curé se plaignait que ses paroissiens préférassent aller se confesser aux Capucins, plutôt qu'à lui-même; le vicaire général voulut mener une petite enquête là-dessus, pour faire cesser de telles plaintes⁴⁰. Soit dit en passant, on ne peut qu'être stupéfait de la mentalité de ces ecclésiastiques qui avaient une bien curieuse conception de la liberté de conscience (12 avril 1772).

Toutes les années qui suivent vont être remplies par les projets de la municipalité cannoise, pour l'amélioration du débauché dans la basse ville, du chemin royal venant de Grasse. Ce chemin, large de 32 pans (environ 8 mètres), ce qui était la largeur habituelle des chemins royaux, se heurtait, à l'entrée de la ville, à mur de ceinture des Capucins qu'il longeait jusqu'à la rue de la Rouguière, large seulement de 16 pans, et bien étroitement bordée de nombreuses boutiques, principalement de tonneliers, l'élargissement de cette rue eût été extrêmement onéreuse; la ville de Cannes, pourtant, semblait s'être résignée à assumer les frais pour cela, quand une inspection des procureurs du pays, venus d' Aix, solution nouvelle et plus économique. Le 17 novembre 1771, on lit au Conseil municipal une lettre de ces procureurs, indiquant qu'il serait plus beau et moins coûteux d'ouvrir une nouvelle rue dans l'enclos des Pères capucins; cette rue pourrait continuer le chemin, royal avec la même largeur de 32 pans, et rejoindre le bord de mer, au bas de la rue de la Rouguière, par un tracé en diagonale, que suit encore de nos jours l'actuelle rue Maréchal Joffre. On ne manque pas, d'ailleurs, de souligner que ce projet laissant aux Capucins un jardin plus que suffisant, facilitera grandement l'accès de leur chapelle aux habitants de la "plaine" qui la fréquentent presque tous.⁴¹

Ce projet fut adopté; bien plus, il fut exécuté. On opéra suivant les règles de la meilleure administration municipale. Une étude préliminaire, avec plan, fut faite et envoyée à Aix, pour approbation qui fut donnée le 15 septembre 1772; un rapport du 20 février 1773, établi par deux conseillers, déterminait le montant de l'indemnité à verser aux Capucins, soit 142 livres 4 sols, et prévoyait la dépense d'établissement de la nouvelle rue à 773 l. 10 sols.

Une adjudication eu rabais fut lancée le 14 avril, à laquelle Louis Foucard, maître-maçon d'Antibes, ayant soumissionné pour 650 l. fut déclaré adjudicataire. Début septembre, un procès-verbal de réception des "travaux" "conformes au devis" fut établi par MM. Gazan et Allègre, et le 12 septembre Louis Foucard recevait le solde de sa soumission, "ayant entièrement rempli ses obligations".⁴²

Cette amputation de leur enclos, la première et la plus importante de celles qui vont être effectuées, encouragea peut-être les religieux à solliciter une compensation, sans le déclarer ouvertement, pour l'amélioration de leur vieille demeure. Vraiment, celle-ci devait être bien désagréable à habiter déjà nous savions qu'il pleuvait dans les chambres, et qu'on y gelait en hiver, mais maintenant les Capucins ajoutent qu'elle est aussi si "chaude qu'elle n'est pas habitable dans les chaleurs de l'été, surtout dans la canicule du jour, et assiettée au midi, expose leurs cellules aux ardeurs du soleil, qui obligent ces pieux cénobites d'en sortir et de passer les jours chez les habitants de la ville, ce qui contrevient à l'esprit de retraite attaché à leur règle". Le P. supérieur, voulant rétablir la régularité, désirait "relever et plafonner les chambres, afin de les aérer, de les rafraîchir et de tempérer les ardeurs du soleil". En raison de la régularité de la conduite des Capucins, de leur zèle pour le salut des habitants, le Conseil, en date du 8 août

³⁹Arch. Communales de Cannes, BB 4

⁴⁰Arch. Dép. des A. Mes H 1478: Lettre du 12 avril 1772

⁴¹Arch. communales de Cannes, BB 4: 17 novembre 1771

⁴²Arch. Comm. de Cannes: DD3 voirie urbaine 1678-1776 - GG 13

1773, sans vouloir entrer dans le détail des projets du P. Supérieur, lui alloua 200 livres pour ces réparations, dépense approuvée et autorisée par l'Intendant de Provence, le 26 septembre 1773⁴³. Les 200 livres furent bientôt dépensées, et l'année suivante, les Capucins, précisant qu'il leur restait encore 276 livres à payer, s'adressèrent de nouveau à la générosité municipale⁴⁴. Dans leur demande, les Capucins font remarquer implicitement que la quête en nature devient de peu de rendement, et que, bien souvent, ils ont dû acheter leur pain, que la quête ne leur rapportait pas; la ville leur versa à nouveau 200 livres.

Mais les Capucins n'étaient pas encore au bout de leurs peines. Deux ans plus tard, le 30 juin 1776, ils exposent ce qui leur reste encore à faire; l'escalier est sur le point de tomber; les portes, les fenêtres, les vitraux de l'église sont à remplacer ou à réparer; le couvert du cloître menace ruine; le toit de l'église a besoin d'être revu. D'autres projets semblent moins urgents, bien qu'utiles, tels le remplacement de la porte du jardin potager et le drainage de leur pré. Mais une dernière demande du P. Supérieur sembla quelque peu fantaisiste, et fut rejetée par le Conseil. Ce père voulait, en effet, changer l'orientation du clocher, en fait, le très modeste campanile habituel des Capucins. Surmontant le toit de l'église orientée nord-sud, la direction du son de la cloche était nécessairement la même, alors que l'agglomération cannoise, en bord de mer, s'étirait d'est en ouest. Ce changement, concluait le P. Supérieur, ferait que la cloche "s'entendrait de toute la ville, et bien des gens ne seraient pas exposés à manquer la messe, les fêtes et dimanches, ainsi qu'on s'en plaint...". On donna aux Capucins les 100 livres demandées pour leur permettre de rembourser l'emprunt de même valeur qu'ils avaient cru pouvoir faire, "sans pouvoir les divertir à la mutation du clocher, comme inutile"⁴⁵.

Le quartier de la basse ville de Cannes se développant chaque jour davantage, il devenait indispensable de l'urbaniser de mieux en mieux, d'y tracer de nouvelles rues, ou d'améliorer le tracé des anciennes. L'immense enclos des Capucins allait à nouveau être concerné par ces nécessités de voirie. En 1783, le 22 janvier, les sieurs Courmes et Chevalier déposent sur le bureau de l'assemblée municipale un intéressant rapport sur les améliorations à apporter au lit du torrent du "Castagnier"⁴⁶. Ses eaux dévalant des collines, les jours de grosse pluie, dans un lit qui atteignait jusqu'à 21 pans de large (5 m 22) se trouvaient, à l'entrée de la ville, brusquement resserrées dans un lit réduit à 6 pans (environ 1 m 50) par la présence du mur de clôture des Capucins. Et en chacune de ces occasions, débordant sur la chaussée, elles envahissaient l'église du couvent où il leur arrivait d'atteindre des hauteurs de 3 à 4 pans (0,75 m. à 1 m. environ). Or, cette église attirait les fidèles de tout le quartier qui se plaignaient de son humidité et des dépôts de vases malsaines que ces inondations entraînaient. Le Supérieur (le P. Pascal), était d'accord pour sacrifier une bande suffisante, à condition qu'on leur reconstruisît leur mur de clôture dans l'état primitif. Le 23 février, cette question fut discutée au conseil, et la délibération ainsi formulée fut approuvée par l'Intendant, le 11 mars 1783.

Entre temps, le P. Pascal retira son accord parce qu'il avait conçu un plus vaste projet qui, semble-t-il, n'était pas tellement inspiré de l'intérêt général, mais plutôt dirigé contre un voisin. Refusant de le suivre dans cette voie d'une querelle particulière, la communauté paraît bien avoir réalisé son projet tel qu'il avait été conçu.

Ce sera enfin, en 1786, que l'aspect de l'enclos des Capucins subira une nouvelle transformation. Le 4 septembre, la municipalité adjugea à Claude Autran la démolition et la reconstruction des murs de l'enclos des Capucins et d'autres particuliers pour l'établissement du chemin de Cannes à Vallauris⁴⁷. La municipalité pouvait procéder à ce nouvel empiètement

⁴³Arch. Comm. de Cannes: CG 13

⁴⁴Arch. Comm. de Cannes: BB 5 : 20 nov.1774, 5^o proposition.

⁴⁵Arch. Comm. de Cannes: BB 5: 30 juin 1776

⁴⁶Arch. Comm. de Cannes: DD 5: Chemins 1702-1783

⁴⁷Arch. Comm. de Cannes: BB 14, Actes de la mairie, 1761-1790.

avec d'autant plus de liberté d'esprit qu'elle ne pouvait ignorer les intentions des supérieurs sur leur maison de Cannes, où il n'y avait plus qu'un seul religieux⁴⁸. Il dut renoncer néanmoins à ce projet devant les protestations qu'il souleva à l'intérieur des communautés.

C'est un peu antérieurement à cette époque que doit être datée la lettre si malencontreusement mutilée, conservée dans le livre des Annales des Capucins de Provence. (Marseille I), scellée du sceau du Couvent de Cannes, qui nous apprend que la communauté capucine y est réduite eu religieux expéditeur de la lettre et au P. Prosper, que des persécutions, imprécisées d'ailleurs l'obligent à séjourner hors du couvent et de la ville, et même d'aller se réfugier à Nice; la désignation d'un frère lai, comme compagnon, y est dépeinte comme incertaine; et ce religieux cannois solitaire se plaint qu'il va rester seul comme un chien.⁴⁹

En 1790, le Capucin solitaire de Cannes était le P. Martin de la Ciotat (Jacques Decugis) né le 11 avril 1744⁵⁰. Il assista à l'inventaire du couvent auquel procéda la municipalité le 20 mai; à cette dernière, il déclara "être âgé de 46 ans, et être seul dans cette maison où il occupe la place de Supérieur depuis 15 jours et être dans l'intention de sortir de la maison de son ordre pour profiter des avantages de la liberté prescrits par les décrets de l'Assemblée nationale"⁵¹. Le P. Martin sortit assez tôt de son couvent, puisque le 2 novembre 1790, le couvent des Capucins de Cannes est dit "abandonné"⁵². Ce Père entra d'ailleurs dans l'Église constitutionnelle, et y fut vicaire de la paroisse St-François, érigée dans la chapelle même des Capucins de Marseille; il prêcha aussi un carême à La Cardière, en 1791; et il commit même l'erreur de livrer ses lettres de prêtrise, le 17 mars 1794. Il continua pourtant d'exercer pendant toutes les années de la Révolution et du Directoire, un certain ministère en divers lieux. En 1803, au Concordat, il se trouvait à Marseille paroisse de St-Vincent de Paul; en 1808, résidant à Toulon, il tâchait de se rendre utile en prêchant. Il mourra à Marseille, le 18 septembre 1826.⁵³

Les experts désignés avaient estimé que l'enclos des Capucins, église, couvent, pré, petit jardin potager, pouvait valoir 10.000 livres, et qu'on pourrait facilement le diviser en plusieurs lots⁵⁴. La vente aux enchères eut lieu les 14 et 30 avril 1791. Malgré l'estimation susmentionnée, la mise à prix ne fut que de 8000 livres après une nouvelle expertise dont l'auteur ajoute que le rez-de-chaussée se composait de six pièces, et qu'il y avait huit chambres à l'étage le détail des enchères, leur montant et le nom des différents soumissionnaires⁵⁵. Les acquéreurs définitifs, la veuve Amic et son fils cadet, négociants à Grasse, ne profitèrent guère de leur acquisition, car, sans tenir aucun compte de cette adjudication, la villa de Cannes utilisa l'ancien couvent comme caserne pour les gardes nationaux qui manœuvraient dans le pré; les propriétaires réclamèrent. Le 27 octobre sans s'arrêter à examiner l'éventualité de dommages et intérêts, décida que la ville de Cannes devrait payer un loyer, dont le montant serait estimé.

Le Directoire du département du Var à Toulon...

Les Cannois capucins.

Les Cannois capucins ne furent pas très nombreux. En dehors de celui qui illustra à la fois l'Église, son Ordre et sa Patrie sous le nom de Père Honoré, nous n'en connaissons que huit; et leur nom sera parfois le seul renseignement que nous ayons sur ces religieux.

– *E. Roch de Cannes* - François Daumas - frère lai, qui fit profession à Avignon, à 19

⁴⁸ Arch. Dép. des B. du Rhône: C 4325

⁴⁹ Annales de Marseille I

⁵⁰ Archives Nat. E XIX, n°155

⁵¹ Arch. Dép. des A.M. L.795 (35)

⁵² Arch. Dép. des A.M. Q. 301

⁵³ Abbé Chaillan: Les paroisses et le clergé du Var au Concordat (Ms Musée du Vieux Toulon)

⁵⁴ Arch. Dép. des A.M. Q. 301

⁵⁵ Arch. Dép. des A.M. Q. 314

ans, le 6 mars 1652⁵⁶.

P. Denis de Cannes -Jean Riouffe- fit profession à Avignon à 23 ans le 10 octobre 1656. Il prêcha assez fréquemment des missions; ainsi à Fournes, Remouline et Théziers, localités de l'ancien diocèse d'Uzès où une Mission avait été fondée par un certain Mr de Panassières, en faveur des Capucins, pour y prêcher à dates fixes, ainsi que dans d'autres localités. Il prêchera encore, en 1670, en divers endroits, dont les Saintes Maries de la Mer. Ses Supérieurs ayant reconnu ses capacités, il fut nommé Supérieur à Lorgues, en 1670, où il resta trois ans; puis gardien du Couvent de Grasse, également pendant trois ans. C'est pendant son supériorat qu'eut lieu avec la bénédiction de Mgr de Bernage, la série de missions dirigées par le P. Honoré de Cannes dans son diocèse; le P. Denis fut un des collaborateurs du P. Honoré dans les prédications faites à Cannes, Mougins, Antibes, Grasse, Auribeau, Cabris, St Vallier, St Cézaire, Cipières. Il sera, en 1679, nommé gardien à St Maximin où il restera deux ans. Puis à nouveau nommé gardien de Grasse, il y demeura sans doute trois ans, mais la certitude nous manque, les Annales des Capucins de Provence ayant cessé d'être tenues à partir de 1664. Nous n'avons aucune indication sur la date de sa mort.⁵⁷

F. Sauveur de Cannes -André Calui- frère Lai, qui fit profession à Aix, à 20 ans, le 10 décembre 1664. Il participa à la mission générale que les Capucins prêchèrent à Marseille dans l'église St Martin, en 1672, où il fit un autodafé de tableaux licencieux devant la porte de la Frasche⁵⁸.

P. Joseph de Cannes -Joseph Reybaud- Prédicateur, fit profession à Aix, à 22 ans, le 16 avril 1666; peut-être était-il parent du P. Denis, par sa mère, Anne Riouffe. Encore clerc, sous la tutelle du P. Honoré, il participa comme catéchiste à la Mission de Barjols, en 1670, puis à celle de Cotignac, du 22 mars au 14 avril de la même année. Le P. Honoré le reprendra encore comme auxiliaire en 1674, alors que déjà prêtre, il était encore étudiant en théologie, et il prêchera à Châteauneuf, Opio et Le Bar au cours des missions du diocèse de Grasse, déjà mentionnées. Nous ne savons plus rien d'astre sur lui⁵⁹.

F. Bénin de Cannes -Melchior Riouffe-Clerc, profès à Avignon, à 24 ans, le 28 mars 1681; nous n'avons aucun autre renseignement sur lui, ignorant s'il parvint à la prêtrise, et l'apostolat qu'il exerça.⁶⁰

Honoré de Cannes- reçu chez les Capucins le 18 septembre 1729. Il fit revivre le nom de son illustre compatriote, sans atteindre à la Mme célébrité. Il vivait encore en 1750.⁶¹

P-Bénigne de Cannes - reçu le 22 mai 1743 qui sera de résidence au couvent de Cannes en 1771, au moment de l'enquête de la commission des Réguliers.⁶²

F. Roch de Cannes - Louis Picard - né en 1717, fit profession à Avignon le 10 avril 1742, comme frère lai, à l'âge de 25 ans. En 1790, seul capucin cannois survivant, il se trouvait au couvent de Draguignan. Il protesta avec ferveur de vouloir continuer à vivre en Capucin; il touchera sa pension de 500 livres jusqu'en l'an III, sans doute date de sa mort.⁶³

Le Père Honoré de Cannes.

Tous ces religieux, quel que fat leur mérite, sont éclipsés par leur compatriote, le P.

⁵⁶MS 638 Bibl. Méjanès à Aix f°133

⁵⁷MS 638 Bibl. Méjanès à Aix f° 141 V° Annales de Marseille I f° 203 à 212 v° ; 214 v°, 215, 223, 223v°, etc. (*) voir in fine

⁵⁸MS 638 Bibl. Méjanès à Aix f°157 Annales de Marseille I F° 227 v° et 228

⁵⁹MS 638 Bibl. Méjanès à Aix f°161 Annales de Marseille I F° 213 v° etc.

⁶⁰MS 638 Bibl. Méjanès à Aix F°192

⁶¹MS 1760, Bibl. Calvet à Avignon

⁶²MS 1760, Bibl. Calvet à Avignon. Arch. Dépt du Vaucluse série H 1 Cap. D'Avignon Abbé Maurel: Études franciscaines sur la Révolution dans le Dépt du Var. Arch. Dép. du Var L 1539.

⁶³Voir in fine

Honoré, sur lequel il est indispensable de s'étendre plus longuement.

Nul n'est prophète en son pays, dit l'Évangile. Déjà, dès le XVIII^e siècle, les Capucins du couvent de Cannes pouvaient écrire qu'il était moins connu ici que dans le reste de la France⁶⁴. Pourtant, il n'est pas permis de douter que, de son vivant, le P. Honoré fut le Cannois le plus célèbre de France.

Ange Raymond naquit à Cannes, le 8 janvier 1632, et fut baptisé le 11. François Raymond, son père, était un homme bourgeois du pays "assez bien accommodé des biens de la fortune"; Marguerite Darlue, sa mère, resta veuve peu après cette naissance, et elle-même mourut, alors que l'enfant était encore en bas âge. Sa grand mère, habitant au Cannet, le recueillit et, quand l'âge fut venu, lui fit suivre les cours du collège de Grasse. Ses études furent consciencieuses, sans plus. Son biographe signale que, dès cette époque, il manifesta son goût pour l'éloquence sacrée, apprenant par cœur des sermons qu'il débitait à haute voix, la nuit, au grand dam de son cousin dont il partageait la chambre.

Après ses études classiques, attiré par l'Ordre des Capucins qui avaient un couvent à Grasse, il communiqua son dessein au Père gardien de ce couvent, qui le découragea plusieurs fois afin d'éprouver sa vocation. Apprenant que le Général de l'Ordre, le vénérable Innocent de Caltagirone, visitait la Provence, Ange partit pour le trouver à Avignon, et cc Père Général l'envoya sans tarder au noviciat du Carpentras. C'est là qu'il fit profession le 9 août 1650⁶⁵ sous le nom de F. Honoré. Il est notoire dans son Ordre, que le P. Honoré, s'il fit des études sérieuses, ne manifesta pas néanmoins des dispositions particulièrement brillantes; plusieurs incidents relatés dans divers mémoires, nous font connaître que, malgré cette médiocrité relative dans les résultats, le P. Honoré ne doutait pas d'être appelé à être prédicateur; et, d'ailleurs, ses dispositions pour cet apostolat étaient telles qu'encore simple clerc, au étudiant en philosophie, il participa à diverses missions, dans des rôles subalternes certes, mais avec ardeur et efficacité. Il dut être ordonné prêtre en 1656⁶⁶, et sera promu prédicateur en 1662. C'est de cette année-là que débute vraiment son ministère.

De celui-ci, nous pouvons dire qu'il connut deux périodes: de 1662 à 1675, l'apostolat provençal; et de 1675 à sa mort en 1694, l'apostolat national.

Presque pour ses débuts, le P. Honoré réalisa un coup de maître. En 1663, les Capucins devaient tenir leur chapitre à Toulon, au début de Septembre. Dans ces occasions qui attiraient dans la ville choisie 60 ou 70 religieux, s'ajoutant aux membres de la communauté habituelle, les Supérieurs ne laissaient pas oisifs tant d'ouvriers évangéliques; ils les utilisaient à prêcher et à confesser. Il ne s'agissait parfois que d'une courte prédication celle des quarante heures, par exemple. D'autres fois, on prêchait une vraie mission; ce fut le cas à Toulon, où le P. Honoré donna à ses exercices une telle ampleur et un tel éclat, que jamais toulonnais ne vit rien de semblable. Il y eut une procession des enfants de la Première communion, qui attira une foule énorme; de même pour la procession finale, avec groupes costumés, qui, pendant plusieurs heures, parcourut toute la ville.

Pendant plusieurs années le P. Honoré, fixé aux couvents de Lorgues, puis de Draguignan, rayonnera dans le Haut-Var: Flayosq, Lorgues, Aups, Tourtour, Fox, Salerne Barjols; Cotignac. Mais on l'appelait aussi en dehors des circonscriptions attribuées à ces couvents. C'est ainsi qu'on le verra à Orange, à Grignan, aux Martigues, à Riez, à Moustier Ste-Marie. L'Évêque de Fréjus le retiendra en septembre 1669, pour l'accompagner dans la visite pastorale de son diocèse, visite qui se prolongea certainement plusieurs mois.

Avec le temps, des chaires plus importantes lui furent attribuées, notamment à

⁶⁴Annales de Marseille L. Lettre sur feuille volante, du Capucin de Cannes, vers 1785.

⁶⁵MS 638, Bibl. Méjanès, F^o 132

⁶⁶Les Annales de Marseille I l'appellent F. Honoré, en 1656, quand il fait la doctrine au couvent de St Maximin, en début d'année, et Père Honoré quand il proche à Aubagne, à la fin de la même année.

Marseille; à l'église Saint-Laurent, ou à la Collégiale Saint-Martin. En 1673, il participa pendant un mois à la grande mission prêchée par les Capucins sur les galères de France, mission qui se prolongea après son départ, fut marquée par le baptême de nombreux "Turcs" et la conversion de plusieurs protestants qui y étaient condamnés.

En 1673 encore, l'Évêque de Grasse l'appela dans son diocèse où, pendant dix mois il prêcha de village en village, mission qui se terminera par le pèlerinage de tout le diocèse à Notre-Dame de Vaucluse, et la retraite aux ecclésiastiques,

C'est au retour de cette prédication que son Supérieur de Draguignan l'envoya à la quête de la laine et du fromage. Peut-être ce P. gardien voulait-il le mortifier; mais il est permis de penser que le P. honoré pouvait être employé plus utilement. Quoi qu'il en soit, avec un tel homme, une tournée de quête ne pouvait pas demeurer dans les limites d'une humble sollicitation. Ce fût une tournée de prédications partout où il passa: à Trigance, à Castellane: à Colmars, à Allos, à St André. Outre le fruit spirituel qu'en reçurent les habitants des localités visites, le P. Honoré ramena au couvent plusieurs quintaux de laine et quantité de fromage⁶⁷.

A la fin de l'année 1674, du 17 octobre au 16 novembre, le P. Honoré prêcha à Aigues-Mortes; les protestants accoururent en foule pour l'entendre; 4 se convertirent. Détail charmant: l'évêque de Nîmes, pour manifester sa satisfaction aux jeunes garçons qui avaient suivi la mission avec attention, leur fit une distribution générale de billes. D'Aigues-Mortes, le P. Honoré alla aux Saintes-Maries; malgré les inondations désastreuses causées par des pluies continuelles, et la crainte d'un débordement du Rhône qui aurait pu tourner au cataclysme, le P. Honoré y fit la mission tout seul; pendant huit jours. IL en parti le 23 novembre en bateau qui atteignit heureusement le port de Marseille, le lendemain.

C'est là que, le 26 novembre, il reçut sa première obédience pour aller faire la mission à Paris,⁶⁸

Personne ne nous dit comment sa réputation avait débordé des frontières de sa Provence natale. De P. Calixte de Brignoles, rédacteur des articles concernant les Capucins, dans dictionnaire d'Achard, dit simplement: "La renommée porta bientôt la réputation de cet homme extraordinaire jusqu'aux extrémités du Royaume".

Malgré cette obédience, le P. Honoré ne put partir qu'au mois de juin 1675, devant d'abord, entre autres, assurer la prédication du carême à la Collégiale de St-Martin de Marseille.

De juin à octobre 1675, le P. Honoré prononçât des prédications isolées dans diverses paroisses parisiennes. Sa réputation s'affermi; et, en octobre, l'évêque d'Amiens, Mgr Favre, franciscain lui-même, le pria de venir diriger une mission générale à Abbeville⁶⁹ dans son diocèse. Ce sera la première de toute une série qui, pendant 18 ans, va mener le P. Honoré dans toute la France, de Dunkerque à Perpignan, au sens le plus littéral du terme. En appendice, nous avons essayé d'établir un tableau -très incomplet- de ces prédications. Nous ne pouvons nous étendre sur chacune; nous citerons seulement quelques faits glanés dans les divers mémoires recueillis par les Capucins contemporains de ces évènements.

A Dunkerque, ville devenue française depuis peu, le P. Honoré prêcha du 8 août au 6 septembre 1677; la difficulté était grande de se faire comprendre de la population, dont plus des deux tiers ne comprenaient que le flamand. Les pères Capucins des Flandres y supplèrent et vinrent prêter main forte au P. Honoré. Le chroniqueur des Capucins expose qu'il s'y fit de grandes restitutions, mais qu'il y en aurait eu de bien plus considérables, "qu'il y aurait eu des coffres d'or et d'argent à restituer" par les armateurs flamands, si ceux-ci n'avaient pas choisi comme confesseurs les pères français, qui ne comprenaient pas bien leurs allégations plutôt que les pères flamands, qui les auraient entendues parfaitement.⁷⁰

⁶⁷Annales de Marseille I F° 245

⁶⁸Annales de Marseille F° 247 v°

⁶⁹Annales de Marseille I F° 270

⁷⁰Annales de Marseille F° 275

Cette même année, le Père Honoré avait prêché à Paris, à l'église St Roch; il eut le P. Bourdaloue comme auditeur. Le Roi ayant interrogé ce dernier pour savoir ce qu'il pensait de ce missionnaire dont on parlait tant à la Cour, il répondit: "Sire on rend à ses sermons les bourses qu'on a coupées aux miens". Quelqu'un ayant observé que son langage mi-français, mi-provençal le déparait beaucoup: "Il est vrai, ajouta-t-il, qu'il choque les oreilles; mais il arrache les cœurs".

A Rouen, la mission commença le 29 octobre 1677. Un fait prodigieux le marqua. Une femme, nommée de Lucas, avait mis au monde un enfant qui était vraiment un monstre. "Il avait 500 bossettes, glandes ou glandules, qui le rendaient hideux et en un état épouvantable, en façon même qu'on ne pouvait lui trouver aucune nourrice qui 12 voulait allaiter". Cet enfant avait six mois au moment de la mission. Le médecin qui le soignait, et qui était huguenot, déclarait qu'on ne pouvait rien faire pour lui rendre un aspect normal. Sa mère le porta à la maison où logeait le P. Honoré, le suppliant et l'importunant de toute façon pour l'obliger à donner sa bénédiction à cet enfant. Le P. Honoré lui indiqua qu'il ne donnait jamais sa bénédiction qu'en disant sa messe, prêchant ou confessant. Mais elle ne laissa pas de l'importuner, à tel point que le P. Honoré lui promit de célébrer sa messe à l'intention de son fils; ce qui il fit deux jours plus tard. C'est après cette messe que l'enfant fut soudainement et complètement guéri et reprit l'aspect normal et charmant de son âge. La mère de l'enfant voulut avoir une attestation authentique de cette guérison soudaine et prodigieuse. Le chirurgien qui l'avait traité, et plusieurs personnes témoignèrent des deux états de l'enfant et de sa guérison subite. Seul le médecin huguenot refusa cette attestation.⁷¹

Dans toutes ses prédications, le F. Honoré eut toujours avec lui au moins un compagnon attiré. De plus, il recrutait sur place, au hasard de ses déplacements, les collaborateurs, capucins au non, qui lui étaient nécessaires. Parmi ses compagnons attirés, le premier en date fut le P. Félix d' Aix -Antoine Lieutard- profès chez les Capucins à 19 ans, le 10 septembre 1653; il mourra à la peine au couvent des Capucins de la rue St-Honoré à Paris, le 11 décembre 1678⁷². Quelques mois auparavant, était mort à Toulon, le 20 juillet, tuberculeux d'ailleurs, le seul frère que le P. Honoré eut pendant un temps très court à sa disposition, le F. Thomas de St-Tropez⁷³.

Il eut ensuite comme associé un Breton, le P. Jérôme de Quimper, avec lequel il prêcha jusqu'à la fin de 1679, date à laquelle ils se séparèrent de corps "restant unis dans leur dessein, dans leur désir, dans leur emploi, dans leur esprit, leur charité et leur cœur"⁷⁴.

Le P. Honoré reçut alors du P. Général un nouveau compagnon, Provençal comme lui, le P. Nicolas d'Avignon -Joseph Imonier-⁷⁵ alors âgé de trente huit ans; il est vraisemblable que c'est le P. Honoré lui-même qui le demanda personnellement.

Nous trouvons ensuite, à ses côtés, le P. Clément de la Canourgue pendant tout le temps de ses missions en Languedoc, et le P. Albert de Paris, pendant celui qu'il passa au nord de la Loire, et qui, tous deux, laissèrent sur lui des notes précieuses.

Sur la fin de sa carrière, le P. Honoré eut enfin, comme compagnon le P. Augustin de Nîmes -François de St-Martin-⁷⁶, qui l'assistera au moment de sa mort, et que ses contemporains nommaient volontiers l'élève du P. Honoré⁷⁷.

⁷¹Annales de Marseille I F° 281

⁷²Annales de Marseille F° 278 v°--Ms 638 Bibli. Méjanes F° 136 et 359

⁷³Annales de Marseille I F° 278 v° --Ms 658 Bibli. Méjanes F° 25

⁷⁴Annales de Marseille I F° 302 v°

⁷⁵Ms 638 Bibli. Méjanes F° 147

⁷⁶Ms 638 Bibli. Méjanes F° 176

⁷⁷Relation du P. Pacifique: Archives des Capucins de Paris.

La vie du P. Honoré était donc un perpétuel déplacement, et ces voyages incessants, parfois couvrant des distances énormes, étaient presque toujours effectués à pied. Quittant Évreux, le 24 mars, il se rendit directement à Toulouse, où la mission commença le 22 avril 1678. De Millau, où sa prédication se termina, le 22 septembre 1682, il partit pour Carpentras ouvrir la mission le 15 octobre. Un tel effort physique, joint aux fatigues de plusieurs discours quotidiens, souvent prononcés en plein air, était épuisant; ses premiers compagnons n'y résistèrent pas, et le P. Honoré lui-même fut parfois si gravement malade, à Calais en 1677, à Villeneuve d'Agen en 1681, qu'on le crut à la mort et qu'on lui administra les derniers sacrements. Quand cela était possible, le P. Honoré prenait le bateau; c'est ainsi qu'il quittera Angers, Saumur, Nantes. Ce n'est qu'exceptionnellement qu'il prenait le carrosse, quand vraiment la nécessité d'être exact à tenir ses engagements le contraignait à emprunter ce mode de locomotion, contraire à l'humilité franciscaine.

Dans chacune de ces missions, le P. Honoré pratiquait les mimes exercices. Il y avait d'abord les prédications générales, s'adressant à tous, qui étaient eu nombre de quatre chaque jour: la première à cinq heures du matin, parfois même à quatre heures, principalement en été, avec un sermon. La deuxième à dix heures: sermon assez souvent en forme de méditation. A midi, la troisième était un catéchisme, souvent sous forme dialoguée; des confrères, assis dans l'assistance, émettent des doutes et posant des questions, et le prédicateur en chaire y répondant avec force et clarté. La dernière, enfin, sur le soir "à la belle heure", était le sermon pathétique. Très souvent, pour une même journée, ces quatre instructions roulaient sur le même sujet, qui était ainsi approfondi complètement. Indépendamment de ces quatre actions générales, il y avait chaque semaine les retraites particulières où, à tour de rôle, on s'adressait aux filles, aux femmes mariées et aux veuves; aux hommes ensuite; en dernier lieu, aux enfants de la première communion dont le P. Honoré s'occupait toujours très spécialement. Toutes ces retraites se terminaient par des processions dans la ville, avec des flambeaux allumés, et des communions générales.

Il y avait toujours en cours de mission, la cérémonie de la réconciliation générale où, dans l'église, tous s'embrassaient et se demandaient pardon mutuellement. Le P. Honoré, qui avait un tempérament un peu vif, ne manqua jamais lui-même de demander pardon des manquements qui auraient pu lui échapper.

Il y avait aussi la commémoration des Morts. Le P. Honoré montait en chaire avec une tête de mort à la main, qu'il affublait de diverses coiffures; toque de magistrats aussi bien que fontange de dames; coiffure de militaires perruque de médecins. Les cloches sonnaient le glas, et le prédicateur rappelait les fins dernières à son auditoire.

Les processions étaient nombreuses, mais la plus importante était celle de la plantation de la Croix, destinée à commémorer le souvenir de la Mission. Dans les grandes villes, toute la population y participait, avec tout le clergé séculier et régulier, et avec la participation de l'évêque diocésain.

Outre les prédications, on instituait toujours un "Bureau des accommodements", où siégeaient des juristes, des ecclésiastiques et des Capucins qui s'efforçaient de concilier tous les procès et différends à l'amiable, et sans passer devant les tribunaux officiels. Dans les missions des grandes villes,

Le P. Honoré faisait établir de même un "Bureau charitable", où selon les indications de l'évêque diocésain, était distribuée, aux pauvres reconnus et aux pauvres honteux, une partie des restitutions indéterminées. Le P. Honoré semble avoir été assez sévère en ce domaine des restitutions. Et si, dans le montant des sommes récupérées sous ce nom, doivent figurer des aumônes pures et simples, néanmoins la majeure partie était rarement faite de biens à l'origine douteuse: intérêts usuraires, fraudes faites au jeu, frais appliqués avec trop de dureté par des créanciers, etc. (voir art. du P. Raoul).

On relève des chiffres surprenants. En 1675, à Abbeville, 6000 livres de restitutions indéterminées, et 30 000 de déterminées. A Saint-Louis en l'Île, la même année, 40 000 écus; à Calais, 45 000 livres; à St Roch, à Paris en 1677, 160 000 livres "dont on a vu les acquits"⁷⁸. En 1677, à St Omer, ville ruinée par la guerre, 18 000 livres; à Toulouse, en 1678, plus de 60000 livres. A Dijon, en 1679, plus de 100 000 livres. Partout, il en était de même. Cet argent, remis à l'évêque, servait le plus souvent à doter des fondations charitables, à cette époque entièrement à la charge du clergé: Monts de Piété, hôpitaux, etc. Le P. Honoré vivait, quant à lui, dans un désintéressement absolu, et dans un tel dénuement parfois, que les frais de sa subsistance, notamment lors de ses prédications en Provence, étaient assurés par les prêtres séculiers ses collaborateurs. Lorsque sa réputation fut devenue telle que les évêques le réclamèrent plusieurs années à l'avance (4 ou 5 assez fréquemment) c'était ces prélats qui assuraient son hébergement; mais le P. Honoré vivait à leur table et dans leurs dais comme s'il eut été en son couvent, parlant peu et respectant la sobriété capucine.

Le P. Honoré diffusait au cours de ses missions d'assez nombreux documents imprimés. Certains furent composés par lui-même, tel le "Régime de vie spirituelle pour conserver et augmenter le fruit de la mission", publié à Paris, chez P. de Bresche, en 1679. Il y en eut d'autres, concernant la pratique de l'oraison mentale, celle de la confession générale; il distribua aussi des feuilles moins importantes, sur la manière de réciter le chapelet ou de gagner les Indulgences de la mission. Le P. Honoré ne s'occupait pas lui-même de la partie mercantile de cette diffusion: un libraire le suivait, chargé de cette opération. Le P. Honoré composa également les paroles des cantiques que l'on chantait sur un air simple et facile à retenir, et entonné par la foule.

Quel était donc le secret du F. Honoré pour obtenir tant de succès et remuer tellement le peuple ? D'abord, à n'en pas douter, sa sainteté. Le P. Albert de Paris écrit en propres termes: "Sa vie a été si édifiante que je ne doute pas qu'elle n'ait attiré une partie des dons qu'il a reçus du ciel; il passait une bonne partie de la nuit en oraison..."

Ensuite, une éloquence naturelle et si forte qu'il attirait toujours tout ce qu'il voulait, et qu'on ne pouvait rien lui refuser. Et ce Père qui fut, répétons-le, longtemps son collaborateur, d'ajouter: "Persuadés que les grands fruits que produisaient ses missions étaient l'effet de ses prières nous ne l'honorions pas moins à cause de sa sainteté qu'à cause des grands talents qu'il avait pour la prédication."

Le P. Albert insiste davantage sur le succès de ces prédications quand il déclare que "ce qui gagnait le plus les âmes, c'est l'intérêt réel qu'il portait à leur salut". Rien n'émeut autant, en effet, que l'accent de sincérité et de conviction, comme rien ne rebute les auditeurs que d'entendre quelque prédicateur rabâcher des formules stéréotypées, empruntées à un sermonnaire et récitées de mémoire. Nous aurions aimé connaître les traits du P. Honoré; malheureusement, bien que ce portrait ait été fait, il ne nous est pas parvenu. La ville de Cannes en avait fait faire un exemplaire, qu'elle avait-payé 14 livres; mais on ne nous indique pas le nom du peintre. Toutefois, plusieurs contemporains nous l'ont décrit de la façon suivante: "C'était un homme sec, bien fait, le visage long, le nez aquilin, les yeux vifs. Un bel organe, une voix de tonnerre et fort claire, la barbe blanche; son visage portant à la vénération, captivant tous les cœurs, ayant quelque chose d'extraordinaire, passant partout calme un saint".⁷⁹

En 1693, le P. Honoré terminait l'année par des prédications dans sa Provence natale. En octobre, il prêcha à La Seyne; fin décembre, il était à La Ciotat, mais sa fatigue était telle que la mission fut écourtée et ne dura que trois semaines. Pourtant, ayant à peine dépassé la soixantaine, il aurait pu fournir une carrière encore assez longue, et Mgr de Chalucet escomptait bien qu'il évangéliserait, dès le début de 1694, sa ville épiscopale de Toulon. Le récit de ses

⁷⁸Annales de Marseille I F° 271

⁷⁹P. Henri de Grèzes, OMC. Vie et missions du P. Honoré de Cannes, p.17 Archives communales de Cannes CC 52, f° 47

derniers jours et de ses funérailles nous a été laissé en deux documents, un mémoire du P. Ambroise, ex-provincial, et un extrait des Archives du couvent de Toulon, que nous rassemblons dans le résumé suivant.

- Après la mission de La Ciotat, qui fut la dernière de celles que prêcha le P. Honoré l'Évêque de Toulon ayant appris que le P. Honoré était incommodé, on pensa après sa mort, qu'il avait un abcès dans la poitrine, l'envoya prendre en litière. En montant dans cette litière, le P. Honoré dit à son libraire, M. François, celui qui était chargé de la vente des opuscules au cours des missions, de se rendre incessamment à Toulon, s'il voulait assister à sa mort. Cet homme fut tout étonné d'entendre une prédiction si funeste, et comme il avait fait venir de Paris 15 ou 18 balles de livres qui ne pouvaient se débiter qu'au lieu des missions, il fut trouvé versant des larmes sur la perte qu'il allait faire. Étant interrogé sur le sujet de ces pleurs, il répondit qu'il était ruiné, parce qu'il savait, par une expérience de dix années, que tout ce que le P. Honoré avait prédit s'était trouvé véritable.

Le P. Honoré ne fut pas plus tôt arrivé au couvent de Toulon que l'évêque le vint visiter, et comme il se plaignait de la poitrine, on fit faire une consultation qui aboutit, on était en ce temps-là à la pire époque de la médecine, à donner un lavement particulier, à faire confectionner par l'apothicaire du couvent, parce que le P. Honoré n'avait ni fièvre ni mal apparent. Le P. Ambroise, témoin oculaire, précise que le 14 janvier 1694, comme il descendait au chœur, pour aller à Prime, il trouva le libraire François qui montait à la chambre du P. Honoré. Étonné d'une visite aussi matinale, le Père demanda où il allait; à quoi H. François répondit qu'il se tourmentait fort au sujet du P. Honoré, et qu'il venait le voir; le Père Ambroise lui ayant répliqué que le Père était sans fièvre, et qu'on ne le jugeait pas aussi mal que M. François l'appréhendait, chacun poursuivit son chemin de son côté. Une demi-heure après, le P. Honoré envoya M. François prier le P. Nicolas de Toulon de venir entendre sa confession générale, et, à la suite de celle-ci, il pria le P. Ambroise de demander de sa part au P. gardien, le P. Cyprien de Toulon⁸⁰ de venir lui apporter le Saint Viatique. Et, bien qu'on ne pensait pas qu'il fût du tout en danger de mort, on le lui donna. Il reçut ce sacrement en présence de toute la Communauté qu'il émut profondément par la dévotion avec laquelle il le reçut. Tout de suite après il demanda l'Extrême Onction au P. gardien, qui lui indiqua qu'il n'y avait pas lieu de la lui donner, ce sacrement n'étant administré que dans la présomption d'une mort prochaine, ce qui n'était pas son cas.

La Communauté s'étant retirée, on apporta le lavement de la ville et le P. Honoré ayant encore insisté pour ne prendre ce remède qu'après avoir reçu l'Extrême-onction, on lui répéta qu'il ne recevrait pas encore ces sacrements et qu'il aurait le temps de prendre ce lavement. Il se disposa donc à obéir au Père infirmier, le P. Félix de Marseille, et étant assis sur son lit, il dit: "Puisqu'il faut obéir, voici donc mes Révérends Pères, le dernier essai que je ferai de ma vie". Et regardant en même temps son crucifix de mission qui était au pied de son lit: "Mon bon Jésus, dit-il, faites-moi miséricorde!". Ce qu'il répéta deux ou trois fois. Après quoi, l'ayant tourné, on lui administra le remède, et c'est en le remettant sur le dos qu'on s'aperçut qu'il était mort. Toute la Communauté en fut consternée, regrettant certainement de n'avoir pas ajouté plus de foi à la prédiction du P. Honoré sur sa mort imminente. Il était environ 9 heures du matin.

Bien que peu de personnes, à Toulon, aient su la présence du P. Honoré dans le couvent, des gens de plus en plus nombreux voulurent y pénétrer, pour vénérer le corps de ce saint et illustre religieux. Cela obligea à le descendre à l'église, pour éviter cet envahissement; on l'exposa dans la chapelle de la Nativité, que l'on pouvait fermer avec des grilles; et néanmoins, on mit pour le garder deux religieux armés de bâtons, qui ne purent cependant empêcher qu'on lui coupât deux habits, pour s'en faire des reliques avec les morceaux; on eut même bien de la peine à empêcher qu'on lui entaillât la chair.

⁸⁰Ms c638 Bibi. Méjanès, P° 129,130 et 358. le P. Nicolas de Toulon (Hippolyte Chainé) profès le 31 oct. 1648 à 18 ans. Le P. Cyprien de Toulon (Paul Rivaud) profès le 24 mars 1628 à 18 ans.

Les Religieux voulaient faire le lendemain les obsèques, comme à leur ordinaire; mais l'on s'étouffait tellement dans l'église, que l'on dut se résoudre à dire la messe dans la chapelle même où le corps était exposé. A la communion, les grilles ayant sans doute été ouvertes, la foule se jeta sur le corps du P. Honoré qui, en un moment, se trouva presque nu, et l'on fut obligé de le dégager pour l'enfermer incontinent dans le caveau, sans même pouvoir faire l'absoute. Quand toute cette agitation eut cessé, vers les neuf heures du soir, plusieurs Capucins rouvrirent le caveau pour mettre un habit au défiant; le corps était toujours aussi flexible, comme celui "d'un enfant de lait", et inspirant de la vénération par sa beauté et sa blancheur.

Le bruit de plusieurs faveurs obtenues par son intercession courut dans la ville; le P. gardien de Toulon fut délivré subitement de grandes douleurs de tête, suite d'une insolation.

Les restes du P. Honoré demeurèrent dans le caveau des Capucins de Toulon jusqu'en 1781, époque à laquelle, par ordre de l'évêque Mgr de Lascaris, le couvent des Capucins devant titre abandonné et détruit pour la construction de l'actuelle paroisse Saint-Louis, les ossements furent transportés dans le cimetière de cette nouvelle paroisse, emplacement aujourd'hui désaffecté, et sur lequel s'élève la caserne de la Gendarmerie Nationale.

Tous les renseignements concernant le P. Honoré sont tirés du manuscrit intitulé "Annales des Religieux Capucins de la province de Provence avec ce qui y est arrivé de plus mémorable depuis son commencement de l'année 1576", est une copie du manuscrit 636 de la Bibliothèque Méjanes d'AIX, copie effectuée au XVII^e siècle conservée dans les Archives des pères Capucins de Lyon. Plutôt que des Annales proprement dites, ce manuscrit contient surtout des biographies des Capucins célèbres à des titres divers. Aucun récit ne dépasse l'année 1652. Tout ce qui concerne le P. Honoré a été ajouté en différents endroits, et à diverses dates sur des feuilles intercalaires. Beaucoup de passages sont des copies littérales du manuscrit du P. Balthazar de Draguignan, conservé à la Bibliothèque municipale de Marseille, sous le n° 1204, désigné dans notre texte, par abréviation, sous le nom d'"Annales de Marseille I". La première feuille intercalaire se trouve entre les feuillets 10 et 11; ce sont des extraits des Annales de Marseille I, comme dit ci-dessus. On trouve ensuite entre les pages 420 et 421 une copie fragmentaire de l'article du P. Calixte de Brignoles, sur le P. Honoré, publié dans le Dictionnaire d'Achard, dont ce père fut l'un des rédacteurs. Entre les feuillets 968 et 971 (sic) se trouve un long mémoire du P. Pacifique de Marseille (mort entre 1747 et 1750), adressé en 1746, au P. Chérubin de Noves, définitif général de l'Ordre des Capucins, et porte copie des documents concernant le P. Honoré qu'il dit avoir trouvés en rangeant les Archives de la province à Marseille. Il cite notamment: les mémoires venus de la province de Lyon; les mémoires du P. Clément de La Canourgue; ceux du P. Albert de Paris; ceux du P. Justin de Béziers qui fut, lui aussi, définitif général de l'Ordre; et enfin le récit de la mort du P. Honoré, par le P. Ambroise, reproduit assez largement ci-dessus. Tous mémoires sans doute définitivement perdus, et que seule la plume vigilante du P. Pacifique a permis de nous restituer.

Il y a également, sur ce même feuillet, un extrait des Annales du couvent de Toulon, perdues elles-aussi.

Le P. archiviste des Capucins de Paris, P. Raoul de Sceaux, m'a envoyé un tirage à part d'un article qu'il oublia dans les "Études franciscaines", sur le P. Honoré et ses missions en France au XVII^e siècle; cet article contient de nombreuses références tirées de sources diverses, notamment Pour les missions au nord de la Loire.

La biographie du P. Honoré a été publiée il y a presque 80 ans par le P. Henri de Grèzes, omc. Cet ouvrage, presque définitif, est indispensable pour suivre les travaux du P. Honoré.

MISSIONS DU P. HONORE DE CANNES.

Sauf indication contraire, la source en référence est le Ms des Annales des Capucins de Provence, de la Bibliothèque de Marseille, n°1204.

Encore clerc.

Fin 1654 ou début 1655	: Bras	F° 159 v°
Printemps 1655	: Entrecasteaux	F° 159 v°
Fin 1655	: Besse, Garécult, La Roquebrus-	
	sanne, La Celle, Camps et Tour-	
	ves	F° 164
Fin 1655 et début 1656	: Auriol, Roquevaire	F° 164
1656	: Chapelle du couvent de St Maxi-	
	min (Ann. Des Capucins de Proven-	
	ce-Lyon).	

Prêtre - Etudiant en philosophie.

Fin 1656	: Aubagne	F° 166
----------	-----------	--------

Prédicateur.

7-25 novembre 1662	: Sarnhao, St Bonnet, Denon;	
	Meynes (Gard)	F° 183
17-28 janvier 1663	: St Martin de Crau	" "
avril-mai 1663	: Fos	" "
Mai 1663	: St Mitre	" "
26 août-18 sept. 1663	: Toulon	" "
14 octobre 1663-fin janv. 1664	: Grignan et hameaux de sa	F° 186
	conté	" "

(*)voir in fine.

4 mai-4 juin 1664	: Martigues	F° 186 v°
1664: oct. du St Sacrement	: L'Isle de Martigues	F° " "
17 août-8 sept. 1664	: Orange	F° 190
6-27 mars 1667	: Moustiers Ste Marie	F° 201
27 mars -10 avr. 1667	: Pymoisson	" "
27 nov.-18 déc. 1667	: Flayosc	F° 202 v°-203
18 déc.-1667-1 janv. 1668	: Lorgues	F° " "
1 -15 janv. 1668	: Aups	" "
14-25 mars 1668	: Cornillon	F° 213 v°
25 mars-8 avr. 1668	: St Mitre	F° 203 v°
Carême 1668	: St Chamas	F° 213 v°
10-24 mai 1668	: L'Isle de Martigues	F° 203 v°
24-31 mai 1668	: Ferrières et Jonquières de Martigues	F° 203 v°
15 oct.-1er nov. 1668	: Tourtour	F° 206 v°
Octave des Morts	: Aups	F° 203
10-23 nov. 1668	: Villecroze	F° 206 v°
23-30 nov. 1668	: Sillans	" "
Avent 1668	: Aups	F° 203
Janv. 1669: 3 semaines	: Salernes	F° 206 v°
1669, à la suite, 13 jours	: Fos	" "
de février au carême 1669	: Le Luc	" "
Carême 1669	: Aups	F° 213 v°
Fin du carême à 30 mai 1669	: Roquebrune	F° 207
Du 30 mai, pendant 10 jours	: Vidauban	F° "
Avec l'évêque de Fréjus, en tournée pastorale: début le 8 septembre 1669; signalé expressément le passage suivant:		
15 octobre 1669	: Lorgues	F° 207
23 févr.-19 mars 1670	: Barjols (carême et	F° 213 v°
22 mars-14 avril 1670	: Cotignac..... mission)	F° 214
23 avr.-4 mai 1670	: Comps	F° 214
7-15 mai 1670	: Bargème	" "
15-28 mai 1670	: Broves	" "
28 mai-7 juin 1670	: Riez	F° 219
(Nota: Il faut sans doute lire 28 mai-7 juin pour cette dernière prédication)		
8 sept.-7 oct. 1670	: Castellane	F° 218 v°
12 oct.-9 nov. 1670	: St-Tropez	" "
13-24 nov. 1670	: Grimsud	" "
29 nov. 1670-4 janv. 1671	: Manosque	" "
14 févr.-30 mars 1671	: Marseille (St-Laurent)	F° 220 v°
12-19 avr. 1671	: Berre	" "
23 avr.-3 mai 1671	: Signes	" "
3-5 mai 1671	: Mécunes (visite pastora-	" "
8 juin-14 juillet	: Digne le	" "
4 oct.-2 nov. 1671	: Valréas	F° 225 v°
4-22 nov. 1671	: Malaucène	F° 226
29 nov.-28 déc. 1671	: Pont St-Esprit	" "

7-janv.-10 févr. 1672	: Aubagne	F° 226
2 mars-30 avr. 1672	: Marseille (St-Martin)	F° 227
3 mai 1672	: Aubagne (sermon isolé)	" "
7 oct.-12 nov. 1672	: Solliès	F° 228 v°
29 nov.-1672- 1 janv. 1673	: Cucuron	F° " "
janv.-5 févr. 1673	: Marseille (mission des galères)	F° 232
6 févr. (Lundi de la Sexagésime jusqu'à une semaine après Pâques)	: Marseille (St-Martin et église de l'Hôtel-Dieu)	F° 231
6 août 1673-26 mai 1674	: Missions dans le diocèse de Grasse, énumération ci- dessous	F° 236 v°
3 juin 1674	: Notre-Dame de Valcluse	F° 241 v°
4 & 5 juin 1674	: Grasse: retr. ecclés.	F° " "
Juin 1674	: Grasse: oct. du St Sac ^t	F° 241
26 juin-7 juil. 1674	: Quête de la laine et du fromage, transformée en pré- dication itinérante	F° 245
1674 { 26 juin-7 juil.)	: Trigance	
{ 7-17 juil.)	: Castellane	
{ 10 jours)	: Colmars - Allos ; St André et retour au couvent de Dra- guignan le 1 août	
17 oct.-16 nov. 1674	: Aigues-Mortes	F° 247
17-23 nov. 1674	: Saintes-Maries	F° 247 v°
Carême 1675	: Marseille (St-Martin)	Annales de Lyon
Après juin 1675	: Paris (sermons isolés en diverses paroisses)	" " "
9 oct.-20 nov. 1675	: Abbeville	F° 270
Avent 1675	: Amiens	" "
12 févr.-12 avr. 1676	: Paris (St-Germain l'Aux.)	" "
15 avr. 1676 à ?	: Paris (St-Louis en l'Île)	F° 270 v°
15 août-4 oct. 1676 (grave maladie du P. Honoré)	: Calais	" "
10 janv.-28 févr. 1677	: Paris (St Roch)	F° 271
7 mars-20 avril 1677	: Noyon	F° 272
16 mai-28 juin 1677	: Sens	" "
Puis prédications espacées à Sens jusqu'au 11 juillet		
1 Oct. 1677 à ?	: Arras	Annales de Lyon
(ces annales font sûrement une confusion de date ou d'année)		
8 août-6 sept. 1677	: Dunkerque	F° 275
8 sept-10 oct. 1677	: St Omer	F° 279 v°
29 oct.-1677-16 janv. 1678	: Rouen	F° 281
(Récit d'une guérison miraculeuse opérée par le P. Honoré)		
2 févr.-23 mars 1678	: Evreux	" "
22 avril-22 mai 1678	: Toulouse (oratoire)	F° 285
22 mai-29 juin 1678	: Toulouse (St Etienne)	" "

A la suite	: Toulouse (Dalbade et St Sernin)	Annales de Lyon
Après la mission, sans indication de dates précises		
	: Arras (voir ci-dessus) - Nevers	
1679	Moulins - Beaune - Bourg-en-Bresse - Dijon - Saulieu	F° 301
29 nov. 1579 - 17 jan. 1680	: Grenoble (cathédrale)	F° 301 v°
Carême 1680	: Lyon (St Nizier)	F° 302 v°
Pendant 15 jours après Pâques	: Lyon (St Paul)	F° " "
Pendant 2 mois, fin le 5 juil. 1680	: Clermont-Ferrand	F° 303 v°
A la suite, Mende et le Gévaudan		F° 304
Dans le Gévaudan, d'après les Annales de Lyon		
	: Marvejols - St Chély - Malzieu - Saulgues	
1° sept. - 1° oct. 1680	: Mende	Annales de Lyon
A la suite	: Auxonne	" "
F° 312: le P. Honoré revient dans sa province pour voir le P. Général (Bernard de Port Maurice). Il vient à Avignon, puis à Marseille, où il fait retraite de 10 jours. Ayant reçu une nouvelle obédience de prédicateur, il part pour la Guyenne le 15 août 1681.		
Arrivé à Agen, il constate la discorde profonde des Capucins de Guyenne. Il va de Marmande à Bordeaux, et revient à Agen pour mettre fin à cette division notoire et scandaleuse que n'avait pu réduire la visite récente du P. Général. Il réunit ces Pères à Agen, pendant 8 jours, à partir du 4 octobre, et parvient à faire conclure un protocole de paix entre tous ces religieux.		F° 312
1681	: Périgueux	" "
15 oct. 1681 à ?	: Villeneuve d'Agen	" "
Très grave maladie du P. Honoré pendant cette mission.		
17 nov. - 25 déc. 1681	: Marmande	F° 312 v°
1 janv. 1682 à . ?	: Dax	" "
3 sem. av. carême et mi-carême 1682	: Bayonne	F° 313
Quques jours	: St Jean-de-Luz	" "
18 mars 1682 à Pâques	: Pau	" "
Après Pâques 1682	: Oloron Ste Marie	N° 313 v°
A la suite, quques jours	: Molani et Nain	" "
3 sem. se finissant à l'octave du St Sacrement		
Prédications rapides	: Tarbes	F° 314
	: Bagnères - Argelès - Lourdes	
	Vicq de Bigorre	" "
Début de l'été 1682	: Villefranche de Rouergue	F° 314 v°
Mi-juil. - mi-août 1682	: Rodez	" "
Confér. aux ecclésiastiques	: Rodez	" "
A la suite, jusqu'au 22 sept. 1682	: missions et même conférences aux ecclésiast. à Saubertre, Conges, Espalion, St Giguères (?) et Millau	F° 314 v°

15 oct.-10 nov. 1682	: Carpentras	F°315
Novembre 1682	: Vaison	Ann.de Lyon
Avent 1682	: Avignon (St-Didier)	F° 315
16 janv.-28 février 1683	: Tarascon	Ann.Couv.Tarascon
Carême 1683	: Avignon (St-Didier)	F°315
Sans date	: Cavaillon	Ann.de Lyon
Après le Carême	: Lavoisier	" "
28 mai-10 juil. 1683	: Aurillac	" "
Ensuite	: Vic s/Cère	" "
" -30 juil.1683	: Selers	" "
"	: Plos - Mauriac	" "
25 août-27 sept. 1683	: Figeac	" "
2 oct.- ? 1683	: Cordes	" "
Ensuite	: Albi	" "
2e dimanche Avent ?	: Montpellier (Notre-Dame des Tables)	" "

Ensuite d'après le mémoire du P.Pacifique, un certain nombre de missions dans le sud-ouest, qui feraient double emploi avec les dates citées ci-dessus; le P.Pacifique de Marseille, qui a rapporté cela au vu de lettres des anciens collaborateurs du P.Honoré écrites plusieurs années après, a certainement imputé à 1683 les prédications de 1684.

Notons sans garantie des dates:

	: Gaillac, Rabastens, Chalabre, Mirepoix, Tanisux (?), Bellegarde, plusieurs missions dans le diocèse d'Aléth.	
16 jan.-28 mars 1684	: Perpignan	Ann.de Lyon
25 av.-28 juin 1684	: Angers	" "
1684 ou 1685	: Saumur, Tours, Nantes, Toulouse	" "
6 jan.1685 - ?	: Paris (St Sulpice)	" "
À la suite	: Paris (St Etienne du Mont)	" "
(Les retraites avaient lieu dans l'église Ste Geneviève)		
En 1686	: Missions en Bretagne, Châteaubriant	
À la suite	: Quimper, Morlaix	
" "	: missions en Normandie : Caen	
	missions en Touraine: Chinon	
	Abbaye de Fontevrault, La Flèche, Château-Gontier, Laval.	
	Missions en Languedoc et Guyenne (sans précisions)	
Fin 1686	: Amiens	Ann.de Lyon
Jan.1687	: Angoulême	" "
En 1687	: Grenoble	" "
En 1688 et 1689	: aucune autre indication que Lectoure	" "
En 1690	: Carcassonne, La Grappe, Montréal, Lincoux	" "
En 1692	: Moulins	" "

En 1692	: Meaux, Coulommiers (à la demande de Bossuet)	Ann. de Lyon
" "	: Moulins (nouvelle fois)	" "
octobre 1693	: La Seyne sur mer	Arch. Mun. de La Seyne
Décembre 1693	: La Ciotat	Ann. de Lyon

Ce fut la dernière mission
du P. Honoré.

**MENTON et la REGION
MENTONNAISE
de 1845 à 1848**

E. MAESTRI

La révolution mentonnaise de 1848, pour originale qu'elle soit, ne constitue pas une exception historique à proprement parler.

Comme dans presque toutes les révolutions, de tous les temps et de tous les pays, l'historien trouve à la base les questions économiques et sociales. Certes, leur nature, la manière dont elles se posent, leur rôle respectif, peuvent varier à l'infini, mais le principe dans son ensemble reste identique à lui-même. La crise politique n'apparaît que comme le paroxysme d'une crise qui prend sa source et se force dans les difficultés économiques et, l'agitation sociale.

La région mentonnaise et la Principauté en 1845.

La Principauté de 1845 qui comprenait avec Monaco, Roquebrune et Menton, était située en plein territoire sarde, entre les circonscriptions de Vintimille et de Nice. Pays au relief montagneux, d'où l'on domine la mer, c'est par elle que se faisaient les communications. En tout, environ 24 kilomètres carrés et demi, dont plus de 23 pour la seule région mentonnaise centrée sur les deux villes de Menton et Roquebrune,

Les limites de la région n'englobaient pas les villages de Gorbio, Sainte-Agnès, Castellar, tous trois sardes, mais à la partie côtière s'ajoutait une flèche qui s'étendait le long du Carei jusqu'à la pointe de la Pène, si bien que le petit hameau de Monti faisait partie intégrante, comme aujourd'hui d'ailleurs, de la commune de Menton, tout en constituant une paroisse indépendante.

Sur ces 24 km² et demi, 7000 habitants environ, dont la répartition était la suivante: 850 à Roquebrune, 1250 à Monaco, 4900 à Menton. Ces habitants, tous les contemporains se sont plus à les présenter comme des personnes affables, simples, religieuses, aimant la famille. En somme des gens doux comme l'était le climat apprécié des fleurs et des malades.

Notons que la superficie, la démographie et, nous le verrons, l'économie, sont très importants dans l'étude de la principauté.

Au stérile rocher monégasque, siège de la capitale politique et administrative, s'opposait le "plat pays" plus vaste, plus riche, plus peuplé, en un mot plus fort; et ce "plat pays", c'était la région mentonnaise.

La Principauté de 1815 à 1845

Après avoir difficilement supporté le protectorat espagnol, la principauté connaissait depuis 1641 et le traité de Péronne, la protection française. En février 1793, la République indépendante de Monaco était même rattachée à la France par la Convention. A la chute de l'Empire, la Principauté était reconstituée sous le protectorat français. Mais après l'intermède des Cent jours, la Sardaigne supplante la France sans que la famille princière ni, bien entendu, la population n'aient été consultées. Aussi l'année 1815 marque-t-elle un tournant dans l'histoire de la principauté. Après un siècle et demi l'influence française était brusquement réduite à néant.

Sur le plan politique, la situation devenait confuse: une principauté dont une partie seulement appartenait en propre aux Grimaldi, (un douzième à peine, les onze autres leur ayant été donnés en fief au Moyen-âge par la Sardaigne): était placée après cent cinquante années d'influence française sous protectorat sarde, tout en étant dirigée par une famille princière résidant en France, et très attachée à ce dernier pays. Dès lors, si une partie de la population se laisse amadouer et succombe aux séductions sardes, l'unité morale et, par conséquent, politique de la principauté est gravement compromise.

Dans le domaine économique, les conséquences furent au moins aussi néfastes. Productrice d'agrumes, base de son économie, la Principauté devenait la rivale de la riviera

italienne. Productrice d'olives et d'huile, elle entra en concurrence avec le comté de Nice, En un mot, la principauté avait une économie supplémentaire de celle de la Sardaigne, alors qu'elle était complémentaire de celle de la France. C'était évidemment accroître considérablement les difficultés car, pour le petit État monégasque et la région mentonnaise en particulier, comment lutter avec succès contre le puissant protecteur?

Or, pour la principauté, s'il y a mévente, il y a crise économique et financière. Le Prince tire ses revenus des taxes de toutes sortes qui frappent l'économie. Si celle-ci est chancelante, les caisses de l'État restent vides. Et durant ces trente années qui précèdent la crise, se fait amplement entendre ce leitmotiv, qui pour le trésor princier est une hantise trouver de l'argent. Le prince Honoré V, prédécesseur de Florestan, prince de la Période révolutionnaire, avait sinon compris du moins pressenti la solution. Il avait tenté, dès le début de son règne, d'industrialiser son petit État; en créant une manufacture de toile. En 1815, des magasins de toile à voiles, de cordages; de câbles, une fabrique de chapeaux de paille. Mais par manque de souplesse, par une législation étouffante, il annihilait toute chance de succès et empêchait tout développement. Monaco, notamment, aurait pu faire figure de ville industrielle, face au pays agricole : la région mentonnaise.

Cet échec renforcé par une taxation toujours pesante, souvent vexatoire, sur l'agriculture, ainsi que par un système de monopoles (notamment le monopole sur les farines), valut au Prince une mauvaise réputation auprès de sujets. La surveillance tatillonne et tracassière de l'administration, le dirigisme économique, la mauvaise qualité des farines du fournisseur exclusif de la principauté (un Marseillais: Chapon), créèrent même un véritable état d'esprit révolutionnaire : campagnes de presse; pamphlets; pétitions se multiplièrent vers la fin du règne, aussi la mort d'Honoré V, le 12 octobre 1841, fut-elle accueillie avec soulagement de la population. L'espoir d'une vie nouvelle naissait dans chaque cœur, et tous avaient foi dans le nouveau souverain, frère du précédent: Florestan 1^{er}.

Florestan 1^{er} et la princesse Caroline, son épouse.

Tancrède, Roger, Louis GRIMALDI, prince de Monaco sous le nom de Florestan 1^{er}, d'octobre 1841 à Juin 1856, était né à Monaco le 10 octobre 1785.

Second fils d'Honoré IV et de Louise Félicité Victoire d'Aumont apparentée par sa mère à la famille Mazarin, il était le frère cadet d'Honoré V, et jouissait, auprès des habitants de la principauté, d'une bonne réputation.

Son enfance et son adolescence furent pénibles. Sous la Révolution, toute la famille avait dû fuir à Paris après avoir été dépossédée de ses biens. L'incarcération de son grand-père Honoré III, de son père Honoré IV, ses quinze jours de captivité passés avec sa mère, l'arrestation puis le supplice de sa tante, la femme du prince Joseph, contre-révolutionnaire actif, lui laissèrent de cruels souvenirs, lesquels contribuèrent à l'éloigner de la politique.

Intéressé par le théâtre, il joua sur les scènes du théâtre de la Cité, du Marais, de l'Ambigu comique. Il refusa d'entrer à l'école militaire spéciale de Fontainebleau et fut finalement incorporé en 1806 comme simple soldat. Fait prisonnier lors de la campagne de Russie, il fut libéré par la chute de l'Empire. Le 27 novembre 1816, il épouse Caroline Gibert dont il aura deux enfants: Honoré Charles, futur Charles III, né le 8 décembre 1818, et Florestine Gabrielle Antoinette, née le 22 octobre 1833.

Soldat par force, prince par circonstance, il était comédien par goût, et sa plus grande ambition fut de paraître un délicat appréciateur de la scène et de ses chefs-d'œuvre. Homme chétif, maladif, peu volontaire, doué d'une intelligence médiocre, il était bien souvent l'instrument passif de son entourage et surtout de son épouse.

Celle-ci possédait une intelligence très vive, un esprit assez ouvert, et elle aimait le travail. Il lui arrivait fréquemment de suppléer son mari dans des tâches administratives,

d'examiner à sa place les dossiers importants, de prendre pour lui les décisions; en un mot: une maîtresse-femme. Aussi autoritaire que son mari était faible, aussi absolutiste qu'il était indifférent, c'est elle qui fera très vite rappeler l'autoritarisme d'Honoré V. C'est donc en elle que la région mentonnaise plaçait tous ses espoirs.

Comme son prédécesseur et frère, Florestan poursuivit, timidement il est vrai, l'effort d'industrialisation; non par des créations nouvelles, mais par les soins qu'il apporta à maintenir et parfois encourager les quelques rares entreprises qui subsistaient en Principauté. Il tenta par exemple de prendre quelques mesures douanières susceptibles de favoriser ces "vestiges" industriels. La capitale ordonnance du 9 janvier 1845 réduit les droits d'entrée sur les fils, les étoffes de coton et de lin, sur l'alun (mordant employé dans la teinture des draps), et ordonne même le remboursement des droits d'entrée une fois les tissus et vêtements confectionnés. Ainsi, dans ce domaine, l'administration de Florestan fut-elle habile; et les quelques artisans de la principauté, ceux qui jouaient le rôle d'industriels, ne semblent pas avoir eu à se plaindre du prince.

Dans le domaine agricole les Mentonnais attendaient les réformes, car leur région était avant tout vouée à l'agriculture; or celle-ci, reversait depuis plusieurs années déjà, une passe difficile. Un député mentonnais déclarait au prince, en novembre 1842: "L'état de l'agriculture, élément essentiel de notre commerce et notre seule ressource, est on ne peut plus alarmant".

Les produits de la région étaient variés: caroubes, poires, poches, amandes, dattes, figues, châtaignes, raisin, fleurs; mais en fait, toute l'agriculture reposait sur l'orange, la bigarade, l'olive et le citron. Ajoutons que, de ces quatre produits, seul le citron alimentait massivement le commerce d'exportations. Autant dire que l'économie mentonnaise était fondée sur une monoculture: celle du citron. Il est aisé, dès lors, de comprendre combien pouvait être catastrophique pour la région, la mévente de ce seul produit d'exportation. Rien, en effet, ni la poche, ni l'élevage n'était susceptible de remplacer s'il en était besoin, l'agriculture,

Circonstance aggravante, les conditions d'une production agricole prospère sont loin d'être réunies. Sur le plan naturel, le relief tourmenté, le gel la nuit dans certains coins de vallée, la grêle du printemps et de l'automne, la sécheresse d'été gênent considérablement les cultures.. Les conditions humaines ne sont pas plus favorables: terres exigües, propriétaires passifs, cultivateurs sans éducation, techniques archaïques, emploi, rarissime d'engrais chimiques, structures d'irrigation très insuffisantes. A tout cela on ajoutera les méfaits des chèvres et des renards d'une part, la concurrence espagnole pour les oranges, corse, sicilienne, napolitaine, génoise pour les citrons, du comté de Nice pour les olives d'autre part.

Le sort du pays reposait sur la qualité et l'habileté de l'administration princière. Car le pauvre prince, toujours en quête d'argent pour son trésor, taxa aussi impitoyablement que son prédécesseur la seule branche de l'économie qui pouvait lui rapporter de l'argent: l'agriculture. C'est ici que l'on sent tout le poids des difficultés financières. Certes, Florestan sut quelquefois réduire ou même supprimer certains droits douaniers, mais c'était tout un système qu'il fallait revoir, toute une politique à réviser; Florestan était trop indifférent et faible, Caroline trop autoritaire et trop piètre économiste pour s'attaquer avec réalisme, impartialité et bonheur à ces problèmes économiques qui, pour ne pas avoir été résolus, provoquèrent la désintégration de la principauté.

Le commerce est à l'image de l'agriculture: sa situation est alarmante. Ce sont les importations qui fournissent non seulement des matières premières de toutes sortes, et des produits industriels finis, mais encore un grand nombre de produits agricoles que la quasi-monoculture de la région ne procure pas. Un seul produit à l'exportation: les citrons. Les difficultés de la production agricole expliquent celles du commerce.

Un déséquilibre catastrophique qui s'amplifie encore à chaque mévente des citrons résume la situation de la principauté.

La plupart des pays connaissent des crises économiques. L'Europe, souffre gravement

en ce milieu du XIX^e siècle. Pour la Principauté, tout repose sur la culture du citron. Si celui-ci ne se vend plus ou se vend maigre le prince n'a plus d'argent; les Mentonnais étouffent sous les taxes qu'ils ne peuvent plus payer.

Pour n'avoir pas eu de politique économique, Florestan allait être la victime de sa propre incurie.

La société et les problèmes sociaux de la région mentonnaise de 1845 à 1848. Les difficultés économiques allaient avoir de très nombreuses et parfois très graves conséquences sur le plan social,

L'organisation de la société ressemble beaucoup à celle d'un domaine, d'un fief du Moyen-âge. Au sommet, le prince, sa famille; entourés des administrateurs les plus importants de la Principauté. On ne peut parler de Cour, car l'État est trop petit et trop pauvre, mais le gouverneur général, les différents inspecteurs (finances trésor, douanes), le chef des carabiniers, vivaient au palais ou y passaient le plus clair de leur temps, L'ensemble de la population était dominé par quelques grandes familles, de véritables clans, qui constituaient une bourgeoisie de propriétaires fonciers, parfois riches comme les Trencas mais le plus souvent à plus aisés. Leurs terres étaient cultivées par une masse d'ouvriers agricoles qui se confondaient parfois avec les indigents.

Ces derniers posaient à la Principauté, le plus grave problème social. Indigents et mendiants semblent avoir été toujours nombreux même sous l'administration française, prouvant, s'il en était besoin, les possibilités économiques restreintes du pays. Cette plaie n'a fait que s'aggraver et s'étendre avec les difficultés rencontrées depuis 1815. Dès 1843, les maisons de secours étaient réorganisées, à raison d'une par commune. Les comités de direction de ces maisons devaient, en outre être renouvelés par moitié tous les deux ans de façon à faire participer le plus possible de gens aisés à ces œuvres sociales. Tous les habitants enfin devaient, par leur cotisation dont le montant était fixé par les comités; subvenir au soulagement des indigents, principalement des vieillards et des enfants. Si l'on se réfère aux chiffres des dépenses de la Maison de secours de Menton Douze le mois de mars 1841, on peut affirmer que le problème de la misère, du paupérisme, devait se poser avec une singulière acuité. On trouve, en effet, le chiffre impressionnant de plus de 405 francs c'est-à-dire la moitié du budget communal de Monaco pour l'année 1842.

Il est vrai que le prince, en matière sociale a soigné avec un succès certain la plaie de l'indigence et de la misère; malheureusement, il se bornait à soigner les effets et non les causes, De plus, Florestan et Caroline n'avaient pas compris qu'en matière de charité, l'obligation était encore plus impopulaire que les taxes..

Les souverains monégasques tentèrent également de favoriser l'instruction publique qui avait toujours été à l'honneur depuis 1815. Honoré V avait même établi la gratuité. Florestan l'abolissait en 1843 pour des raisons financières, sauf pour les indigents reconnus. L'organisation était la suivante: une école primaire pour fillettes, et une pour garçonnets à chacune des trois communes. Le prix de l'enseignement était fixé à 0 Fr 50 par mois. L'enseignement secondaire était confié à des collèges au nombre de deux, un à Monaco à Menton. Ces collèges étaient divisés en école primaire supérieure, en seconde et en première classe. Chaque élève de primaire supérieure devait verser 6 francs par mois; celui de seconde classe 12 francs; celui de première classe 17 francs environ. Cette extrême différence de prix entre le primaire et le secondaire écartait évidemment de ce second enseignement tous les enfants d'humble origine.

En fait, la réorganisation scolaire porte vraiment le sceau du financier aux abois. Aucun professeur, par exemple, ne pouvait donner de leçons particulières sans autorisation; cette interdiction prouve d'ailleurs que les Mentonnais aisés devaient préférer payer un précepteur, plutôt que d'envoyer leurs enfants à l'école publique. Cette organisation restera en vigueur jusqu'en 1858, lorsque Charles III rétablira, pour Monaco seulement, bien sûr, la gratuité.

Dans le domaine social, le gouvernement princier fut donc un peu plus actif, un peu plus constructif surtout. C'était insuffisant pour guérir la principauté et bien davantage encore pour satisfaire les Mentonnais. Pour tous les notables de la région possédant des terres et des parents en Sardaigne, il était difficile de résister aux avances de Turin; la dépendance économique et politique de leur pays à la maison de Savoie, justifiait à leurs yeux la trahison. Ces notables mèneront la révolution. Trop pauvres pour vouloir garder l'ordre établi, mais trop riches pour s'en contenter, ils se servirent du peuple avec une habileté rarement égalée.

La marche à la révolution.

Le branle fut donné par le Pape Pie IX, le 1er octobre 1847. Sa réputation de réformateur libéral avait déjà soulevé une immense espérance jusque dans la petite principauté. La suppression du régime absolu en Sardaigne libéra complètement les passions, et le 4 novembre 1847, jour de la fête de Charles-Albert, Menton illumina. Le 4 novembre, la population mentonnaise guidée par les notables réclame les mêmes réformes et une diminution de 50% des droits de douane. Florestan accepte ces mesures en partie, mais attend quinze jours pour les faire promulguer, si bien que les troubles continuent de plus belle. Florestan réduit bientôt de 50% les droits de douane, mais cette mesure tardive n'empêche plus les événements de se précipiter. En temporisant, Florestan a perdu sa principauté.

Mentonnais et Sardes s'étaient ligués contre lui. Il faut insister sur le rôle très ambigu joué par le major général Gonnet, représentant de Sa Majesté à Monaco et ami intime de Charles Trenca, principal chef mentonnais. Dès le début des troubles, les Sardes, par leur passivité, ont non seulement favorisé mais encouragé les révolutionnaires qu'ils soutenaient quasi ouvertement. Aux demandes de protection de Florestan, Sonnet ne s'engageait qu'à occuper Menton. Alors que Florestan se réclamait du Traité de Stupinigi (1817) qui garantissait l'intégrité du territoire de la principauté, Charles-Albert répliquait qu'il lui était impossible de s'ingérer dans les affaires intérieures du petit État. Aux visites de Charles, prince héritier, Sa Majesté répondait que plus la principauté se désorganisait, plus la Sardaigne y gagnerait.

Dans ces conditions, les désordres ne firent qu'augmenter, surtout qu'une violente campagne de presse anti-princière soutenait les rebelles mentonnais. Le journal niçois L'écho des Alpes-Maritimes, s'illustra par sa virulence et sa partialité.

Florestan céda encore une fois. Dès le 12 février 1848, il donna l'ordre de lire devant l'Hôtel de Ville, le projet de constitution qui fût très mal accueilli; à l'occasion des troubles qui s'ensuivirent, les troupes sardes du capitaine Geria prirent fait et cause pour les manifestants. Florestan sentant la partie perdue, surtout après la disparition de Louis-Philippe, son seul soutien, remit à Sonnet le soin de rétablir l'ordre. Pour éclaircir la situation, il adopta même, le 23 février, la constitution sarde qu'il accorda le 25 du même mois. Mais la constitution venait bien tard, et Menton avait déjà misé sur l'Union avec la Sardaigne sous la bannière du libérateur: Charles-Albert.

Les chefs de la Révolution mentonnaise désormais trop compromis, craignant toute tentative de conciliation ou de réconciliation, établirent le 2 mars 1848 un gouvernement provisoire de 35 membres élus par acclamations.

Le prince, déçu, remettait le 10 mars tous ses pouvoirs à son fils Charles. Mais cette fois encore il était trop tard. Le 20 mars, nouveau pas en avant des Mentonnais; déchéance des Grimaldi. Le 21, la ville de Menton, (et son annexe Roquebrune se proclame ville libre; le pavillon sarde est adopté avec, au centre, deux mains entrelacées, symbole de l'indestructible union des Mentonnais et des Sardes. En cinq mois seulement, la principauté, minée depuis 1815, s'était désagrégée.

Le règlement de l'affaire.- 1848-1860.

Les populations de Menton et Roquebrune avaient fait sécession. Mais en attendant la réunion à la Sardaigne, elles promulguèrent une nouvelle loi électorale, le 4 avril 1848; 58 députés pour Menton, 12 pour Roquebrune furent élus. Ils formèrent le Grand Conseil qui, le 30 avril, décréta que la souveraineté lui appartenait. Le pouvoir exécutif était confié à cinq commissaires élus pour trois ans par le Grand Conseil. Charles Trenca fût le président de cette commission exécutive. Pour écarter tout danger, le grand conseil prononçait le 28 mai, le bannissement de Florestan, de sa famille et de ses descendants. Un plébiscite fut organisé en juin pour ratifier et légitimer la révolution. Sur 1000 à 1200 électeurs environ, 568 voix se prononcèrent pour l'adhésion à la Sardaigne, aucune contre; quelques jours plus tard, une protestation clandestine fut signée par 370 personnes. Mais la séparation était désormais un fait accompli.

L'annexion tant désirée créait des difficultés internationales, et pour cette raison elle se faisait attendre. Florestan, dès le 15 avril 1848, présentait à la Sardaigne un projet de cession de la principauté. Il exigeait une charge auprès du roi pour son fils, la propriété personnelle du palais de Monaco et de ses dépendances, (du domaine de Carnolès à l'entrée de Menton notamment), une indemnité de 6 millions de francs. La Sardaigne jugeant ces prétentions excessives, refusa. Jamais elle ne rencontrerait à nouveau pareille chance.

La France, "protecteur naturel de la principauté", même sous la Seconde République, n'avait pas voulu et ne voulait toujours pas s'aliéner l'amitié princière. Pourtant Napoléon III appuyait la cause italienne. Pris entre ces deux partis, Napoléon n'agissait pas. La Sardaigne hésitait à faire main basse même sur la seule région mentonnaise qui réclamait l'annexion. Elle tenta de convaincre l'Europe que cela n'eût été que le retour du fief mal administré, sous la bannière du suzerain. Mais le Moyen-âge était loin et l'Europe ne fut pas convaincue. Avec l'opposition autrichienne et la passivité française trop faible pour passer outre, la maison de Savoie avait les mains liées.

Il fallut le traité de Turin du 24 mars 1860 pour que "l'affaire" fût réglée. Le 16 avril 1860, sans y avoir droit, malgré les protestations de Charles III, les habitants de Menton et Roquebrune, toujours théoriquement libres, en fait sous domination sarde, participèrent au scrutin de rattachement à la France sous l'impulsion de Lubonis, maire de Nice. Les résultats furent éloquentes: à Menton 639 oui pour la réunion à la France, 54 non; à Roquebrune, 194 oui, aucun non.

Ainsi, pour légaliser la situation, pour échapper à tout jamais à l'emprise princière, et parce qu'elles avaient été déçues de la passivité sarde, Menton et Roquebrune se jetaient dans les bras de la France.

Le traité du 2 février 1861 légalisa cette illégalité.

Le prince, pour 4 millions de francs, cédait ses droits sur la région mentonnaise (en tout cas sur le douzième qui incontestablement lui appartenait) Monaco devenait principauté indépendante sous l'exclusive autorité de Charles III.

La France ne déçut pas les Mentonnais. Les problèmes de l'eau, des communications, du port, furent résolus. Pour la petite principauté, réduite un seul rocher, une ère difficile semblait s'ouvrir. En réalité; ce fut une ère de prospérité, car elle trouva en Charles III et Albert I, des princes éclairés.

Bien que sérieuse, la révolution mentonnaise n'a de révolution que le nom. Le sang ne fut pas versé, et on aime raconter qu'au temps où Monégasques et Mentonnais se haïssaient, ils se contentaient de s'injurier par-dessus la ligne frontière.

Edmond MAESTRI.

**LES AGRICULTEURS RAPATRIÉS
DANS LE DÉPARTEMENT
DU VAR**

J.M. LAURENTI

Au début de 1968, la situation des agriculteurs rapatriés d'Afrique du Nord constitue un grand problème pour les responsables de l'agriculture française.

Encore aujourd'hui, le département du Var fait partie d'une région d'accueil et il est souvent très difficile de discerner les installations très récentes des installations déjà plus anciennes.

Depuis une dizaine d'années, la France a connu la plus forte immigration de son histoire contemporaine, puisque près de 1 300 000 personnes installées sur les anciens territoires de la communauté sont revenues sur le sol métropolitain. Aussi y eut-il un certain flottement lors de l'afflux massif des années 1960 à 62.

La loi cadre du 26-12-1961 relative à l'accueil et à la réinstallation des Français d'Outremer a comblé un vide juridique et elle a permis au Gouvernement de prendre des mesures sur le plan social et sur le plan économique.

D'après un rapport du Gouvernement présenté le 30 juin 1965, le nombre total des rapatriés était évalué à :

- Algérie	927 100
- Maroc	213 020
- Tunisie	167 000
- Afrique Noire + Madagascar	6 195
- Indochine	29 500
- Égypte	7 305
	<hr/>
	1 350 000

Dont 1 307 120 pour l'Afrique du Nord, c'est-à-dire 96% de l'ensemble des rapatriés.

A la date du 1er juillet 1965 :

<u>Catégorie</u>	<u>Nombre de personnes</u>	<u>Pourcentage</u>
1 - Agriculteurs	<u>19 858</u>	<u>5,01 %</u>
2 - Industriels	3 170	0,80
3 - Artisans	10 781	2,72
4 - Commerçants	22 989	5,80
5 - Professions libérales	6 341	1,60
6 - Cadres et professions intellectuelles	27 032	6,82
7 - Employés	53 431	13,48
8 - Ouvriers	82 089	20,71
9 - Personnel de service	15 141	3,82
10 - Autres catégories	11 811	2,98
11 - Sans profession	143 725	36,26
	<hr/>	<hr/>
	396 368	100,00

Localisation des rapatriements au 30 juin 1965

<u>Région</u>	<u>Nombre de rapatriés</u>	<u>Pourcentage</u>
Provence-Côte d'Azur	367 580	27,22 %
Région parisienne	240 060	17,78
Midi Pyrénées	122 080	9,04
Languedoc	130 550	9,67
Rhône-Alpes	121 520	9
Aquitaine	83 700	6,20
Centre	36 170	2,68
Département du VAR :	Nombre	Pourcentage
	49 820	3,69 %

Au 31 juillet 1967, le nombre total des rapatriés s'élève à 57 000 personnes, soit 4,22 % de l'ensemble des rapatriés.

Le département du Var occupe ainsi le 4^e rang des départements d'accueil après la Seine, les Bouches-du-Rhône, la Haute-Garonne et l'Hérault.

Les facteurs qui ont été déterminants dans l'installation des rapatriés dans le département du Var sont la situation et le climat de ce dernier.

Le Var, voisin immédiat des Bouches-du-Rhône, a servi d'exutoire à nombre d'immigrants arrivés à Marseille. Le climat méditerranéen, la place disponible, des activités identiques à cause du climat (viticulture, maraîchage, notamment) ont fait que de nombreux rapatriés ont choisi de rester dans le Var.

Ainsi, au 31-12-65, l'A.D.E.S.E.A. (Association départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles) a dénombré 270 exploitants installés par ses soins, ce qui représente environ un millier de personnes vivant de l'agriculture, c'est-à-dire 1,75% de l'ensemble des rapatriés du département. Les 270 nouveaux exploitants représentent 2% de la population varoise, vivant des ressources de la terre.

En juillet 1968, il restait 79 rapatriés qui n'avaient pas obtenu d'exploitation, soit qu'ils n'aient pas eu les crédits nécessaires, soit qu'ils n'aient pas trouvé d'exploitation leur convenant.

Le reclassement des Agriculteurs.

Les aspects du problème avant 1962.

Les rapatriés du secteur agricole pouvaient obtenir:

- 1) Les prêts d'honneur régis par le décret du 18 juin 1962 d'un plafond de 30.000
- 2) les prêts du Crédit foncier prévus par les conventions des 15 et 24 juin entre le ministère des finances et des affaires économiques et le Crédit foncier de France;

Le montant de chaque prêt ne pouvait excéder le double du plafond suivant: - 70 % de la valeur nette des immeubles laissés par l'emprunteur outre-mer, après déduction des charges hypothécaires;

- 18 millions d'anciens francs des prêts consentis eu taux d'intérêt de 3 étaient remboursables dans un délai maximum de 20 ans, avec possibilité de différer l'amortissement de deux ans;

- 3) les prêts migrants prévus à l'article 67 du Code Rural, c'est-à-dire:
 - un prêt long terme de 20.000 frs à 3% remboursable en 30 ans;
 - un prêt moyen terme de 50.000 frs à 3% remboursable en 15 ans;
- 4) les subventions d'équipement dont le montant est déterminé par un barème forfaitaire fixé par le ministère de l'agriculture variant suivant les zones déterminées et la superficie des exploitations, de 970 frs à 4000 fra;

5) les indemnités de déplacement d'un montant forfaitaire fixé à 1000 frs; la condition à remplir pour bénéficier de ces avantages était la suivante: reconnaissance aux agriculteurs français du Maroc et de Tunisie contraints de se rétablir en métropole, de la qualité de migrants, ce qui conditionnait l'obtention ultérieure des différents avantages attachés à cette qualité.

Pour obtenir cette reconnaissance, il fallait:

- être de nationalité française;
- justifier d'une compétence professionnelle suffisante, soit 5 années de pratique dans cette profession, soit un diplôme d'une école d'agriculture et un stage pratique d'un an au moins;
- avoir définitivement quitté le Maroc ou la Tunisie depuis moins de 3 ans;
- avoir eu, durant trois ans sa moins avant le départ du Maroc ou de Tunisie, la qualité d'exploitant agricole, artisan rural, salarié agricole, employé de profession

para-agricole ou de stagiaire; s'engager à rester au moins 5 ans en dehors des départements de départ dans une profession agricole ou para-agricole, à compter de l'installation définitive sur l'exploitation pour laquelle la qualité de migrant est reconnue.

L'opération était assez compliquée, les prêts fonciers étaient généralement accordés par une commission placée auprès de l'ambassadeur de France du pays de départ. Les prêts migrants étaient accordés par les Caisses régionales de Crédit agricole, les subventions d'équipement étaient accordées par le gouvernement.

Les mesures prises depuis 1962

Le Gouvernement s'est trouvé dans l'obligation de reclasser 18.000 agriculteurs d'Algérie et environ 3.000 colons de Tunisie et du Maroc.

Pour assurer ce reclassement, des dispositions particulières ont été prises dans le cadre du décret n° 62-261 du 13 mars 1962, relatif aux mesures prises pour l'accueil et le reclassement professionnel et spécial des rapatriés.

Pour une installation individuelle sur une exploitation du marché normal

- des prêts à long terme de 2% d'un montant maximum de 170.000 frs d'une durée de remboursement de 30 ans;
- des prêts moyen terme pour l'équipement et la mise en valeur à 3 %, remboursables en 5 ans, avec possibilité de remboursement en 15 ans;
- une subvention de reclassement plafonnée à 30.000 frs.

En cas de non remboursement par les rapatriés, il ne reste à la charge des Caisses régionales de 5% du montant des crédits irrécouvrables.

Pour une installation sur un lot S.A.F.E.R. (Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural) ou S.A.R. (Société d'Aménagement Agricole Régional), les avantages accordés consistent en:

- un prêt à long terme à 3% d'un montant maximum de 200.000 frs consenti par le Crédit agricole, remboursable en 30 ans;
- une subvention de reclassement dont le montant ne pourra dépasser 30.000 frs.

Dans le cas des S.A.F.E.R. et des S.A.R., même si les lots sont situés en zone de départ, la qualité de migrant est reconnue. Les prêts sont accordés aux mêmes conditions que pour une zone d'accueil.

Prêts accordés dans le Var pour les réinstallations

Au 15 avril 1968, date à laquelle nous arrêtons cette enquête, 270 agriculteurs ont été réinstallés sur des exploitations varoises. A cette date ont été accordés :

- 259 prêts long terme à 2% destinés à l'acquisition et à l'aménagement du foncier pour un montant total de 34 061 529 frs;
 - 569 prêts moyen terme à 3%, destinés à l'équipement pour un montant total de 36 814 436 frs;
 - le nombre des prêts long terme et celui des prêts moyen terme ne s'additionnent pas.
- En effet, les rapatriés peuvent les cumuler, mais ils peuvent également ne recourir qu'aux uns ou aux autres.

Subventions accordées pour ces réinstallations

251 subventions complémentaires destinées à compléter l'auto-financement personnel exigé ont été accordées à cette même date, pour un montant de 5 191 400 frs.

L'endettement des rapatriés

D'après une statistique établie par la Direction du Syndicat des Migrants, il apparaît que 80 des rapatriés sont endettés à plus de 70%

Trois importants secteurs de l'agriculture le démontrent: l'horticulture florale et maraîchère sous serres, la culture maraîchère en plein air et la viticulture. Il en est de même dans le secteur de l'aviculture.

Il est délicat de pouvoir déceler les causes précises de l'endettement des rapatriés, outre les remboursements de crédits longs et moyens termes que l'agriculture devra effectuer.

Pour une minorité, cet endettement est dû à un suréquipement tel ce viticulteur possédant pour travailler 1 ha 15 de vignes : trois tracteurs, trois camions et un matériel de cave important.

Une autre minorité d'exploitants subit les revers de l'endettement, à cause des charges relatives à une main-d'œuvre trop importante.

Depuis le 22e Congrès de la F.N.S.E.A. de Toulouse, le Conseil ministériel a publié une série de mesures en faveur des agriculteurs rapatriés et actuellement d'autres aménagements sont en voie de réalisation.

Les réalisations

1°/ Les adductions d'eau.

De nombreuses propriétés acquises par les rapatriés dans le département du Var possédaient des réserves d'eau composées de citernes emmagasinant de l'eau de pluie et l'irrigation était réalisée épisodiquement par quelques puits. Les réserves d'eau destinées à la consommation ménagère variaient de 8 à 15 m³ par exploitation et pouvaient durer de 2 à 3 mois, en attendant les précipitations.

Grâce aux subventions destinées à l'aménagement de l'habitat les rapatriés s'équipèrent d'installations nouvelles. Les exploitations situées à proximité d'une agglomération firent installer pour leur habitation l'eau de la commune. Ainsi, toutes les propriétés situées dans les régions fruitières du littoral de Provence, procédèrent à cette adduction.

Les exploitants situés en dehors des agglomérations ont été obligés de pratiquer des forages dans le sol, avec l'aide des sourciers et des entreprises spécialisées.

2°/ L'électricité.

Énergie indispensable, l'électricité a pris une place importante dans les exploitations agricoles, aussi bien dans les cultures florales et maraîchères sous serres, que dans l'aviculture et l'élevage :

- aération par ventilateur des serres chauffées au mazout (SOULIES PONT), des bergeries (AMPUS);
- chauffage par air pulsé (HYERES);
- abreuvoirs automatiques et distributeurs de nourriture (TARADEAU);
- calibreuses d'œufs entièrement automatiques (PONTEVES);
- pompes électriques pour l'arrosage;

et de nombreuses autres installations nécessitant l'emploi du courant force 380 volts.

3°/ L'habitat

Avec les adductions d'eau et les installations électriques, l'habitat a pu considérablement évoluer.

Grâce aux subventions d'aménagements, les rapatriés ont amélioré l'immobilier. La totalité des rapatriés installés en campagne (90 de la population agricole rapatriée

soit 220 habitants) a fait des transformations :

- installation de sanitaires
- pose de chauffage central
- réfection de boiseries
- réfection des blocs cuisines
- réfection des toitures
- agrandissement des ouvertures

Les réalisations dans les différents secteurs d'activité agricole

10/ L'arboriculture :

Les quelques arboriculteurs rapatriés dans le département du Var n'ont pas pratiqué cette spécialité outre-mer; aussi, du côté des techniques y deux tendances se dégagent : ceux qui ont déjà pratiqué, et les reconvertis.

Les méthodes de taille et de labour de ceux qui ont déjà exercé cette, activité ne diffèrent pratiquement pas des méthodes traditionnelles. Par contre, les nouveaux venus à l'arboriculture, au nombre de 8, suivent pas à pas les conseils des ingénieurs et techniciens agronomes envoyés soit par l'Association départementale pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles, soit par les compagnies privées spécialisées dans la recherche agricole. A noter: la taille des arbres en gobelets pour permettre un ensoleillement total et uniforme de toutes les branches.

L'emploi des désherbants soulève des controverses. Certains agriculteurs semblent vouloir l'adapter dans un but économique de main-d'œuvre, car leur exploitation est essentiellement familiale. L'emploi des désherbants évite les labours de printemps (économie de temps).

L'aération du sol se pratique sans labourer, par la dessiccation des racines des herbes.

La production de fruits se trouve améliorée par l'emploi d'engrais à base d'azote, d'acide phosphorique et de potasse, par épandage sous-sol en automne.

Les fruits reçoivent un coup de fouet au printemps et au moment de leur maturité; ils augmentent sensiblement de volume et de poids par rapport aux arbres non traités. Par contre, la vie de l'arbre fruitier est raccourcie de plusieurs années.

Il sera bon de comparer le rendement et la rentabilité d'un arbre non traité aux engrais chimiques avec ceux d'un arbre traité, dans quelques années. L'ensemble des rapatriés traite soigneusement les arbres fruitiers, notamment par sulfatage bimensuel, pour lutter contre les maladies de l'arbre et du fruit.

La commercialisation des fruits se fait en partie sur les marchés locaux au cours basé sur les halles de Cavaillon et de Chateaufort.

Une autre partie de la récolte est expédiée vers les zones d'influence correspondant à la situation géographique. Une carte du département du Var ci-jointe indique les diverses zones d'influence correspondant à plusieurs secteurs de l'agriculture.

Un souci de présentation et d'emballage anime les arboriculteurs rapatriés et fait naître une émulation sur les marchés.

Un personnel saisonnier est employé dans ce but. Environ 200 personnes au cours de la campagne fruitière 1967 ont été rétribuées par les arboriculteurs rapatriés du Var.

2/ L'aviculture.

Les rapatriés ont particulièrement développé ce secteur agricole dans le département du Var.

31 800 pondeuses appartiennent à des rapatriés bénéficient de 500 000 frs de prêts à long terme. Ces agriculteurs ont créé des exploitations modernes et durables.

Les agriculteurs rapatriés utilisent une main d'œuvre familiale assez réduite, conséquence de l'automatisation de leur exploitation.

La production est assurée par des nombreuses achetées au stade de poulettes. L'élevage se fait dans l'exploitation même, par une alimentation soigneusement étudiée, provenant de firmes spécialisées: aliments composés de farines de viande, de farines de luzerne déshydratée, tourteaux de soja et de tournesol, de maïs, de son fin, avec des ajouts de carbonate de chaux et de vitamines. Les pondeuses les plus répandues dans ces exploitations sont les Leghorn blanches et les Marco-Sexlink.

Pour la commercialisation, les prix pratiqués dans nos régions sont basés sur la cotation des produits aux halles centrales de Paris; ainsi la vente des œufs est saisonnière. Les rapatriés pratiquent deux sortes de vente d'œufs:

- dans un premier cas, le rapatrié procède d'une manière tout à fait industrielle, livrant à un seul commerçant la totalité de sa récolte journalière (5 000 œufs). En fait de l'automatisation très poussée de l'exploitation (calibrage automatique), les frais sont minimes et la vente immédiate;

- une seconde méthode est employée par de petits exploitants pratiquant le porte-à-porte. La clientèle se compose d'épiceries, de libres-services, de crémeries d'importance locale. La vente journalière est de 800 à 1000 œufs.

3°/ L'élevage.

16 familles rapatriées d'Afrique du Nord élèvent des lapins, porcs, ovins. Les éleveurs sont surtout localisés dans le Haut-Var à vocation pastorale. En effet, 12 exploitations de rapatriés sont situées dans les régions - coteaux de Provence et montagnes de haute Provence. Les bergeries sont, dans la plupart des cas, modernes.

Dans le Haut-Var, un jeune agriculteur achète des agneaux dans l'Aveyron. Avant la réception du lot d'ovins, un local tempéré à 20° doit être, aménagé. L'arrivée du troupeau se situe au mois de décembre. La bergerie doit être assez vaste pour fournir un espace vital de 1 m² par tête d'ovin.

Les rapatriés ont choisi dans l'ensemble le chauffage au mazout, procédé efficace et assez bon marché. Les râteliers installés ont plusieurs origines: achetés à des firmes spécialisées ou fabrication artisanale. Les abreuvoirs doivent contenir de l'eau potable tiède. Un éclairage électrique est nécessaire pour permettre au troupeau de s'alimenter la nuit.

Une infirmerie est installée près de la source de chaleur où se tiennent les sujets les plus faibles.

Pour l'élevage d'agneaux, une surveillance attentive est nécessaire. Toutes les bêtes sont examinées une à une tous les jours.

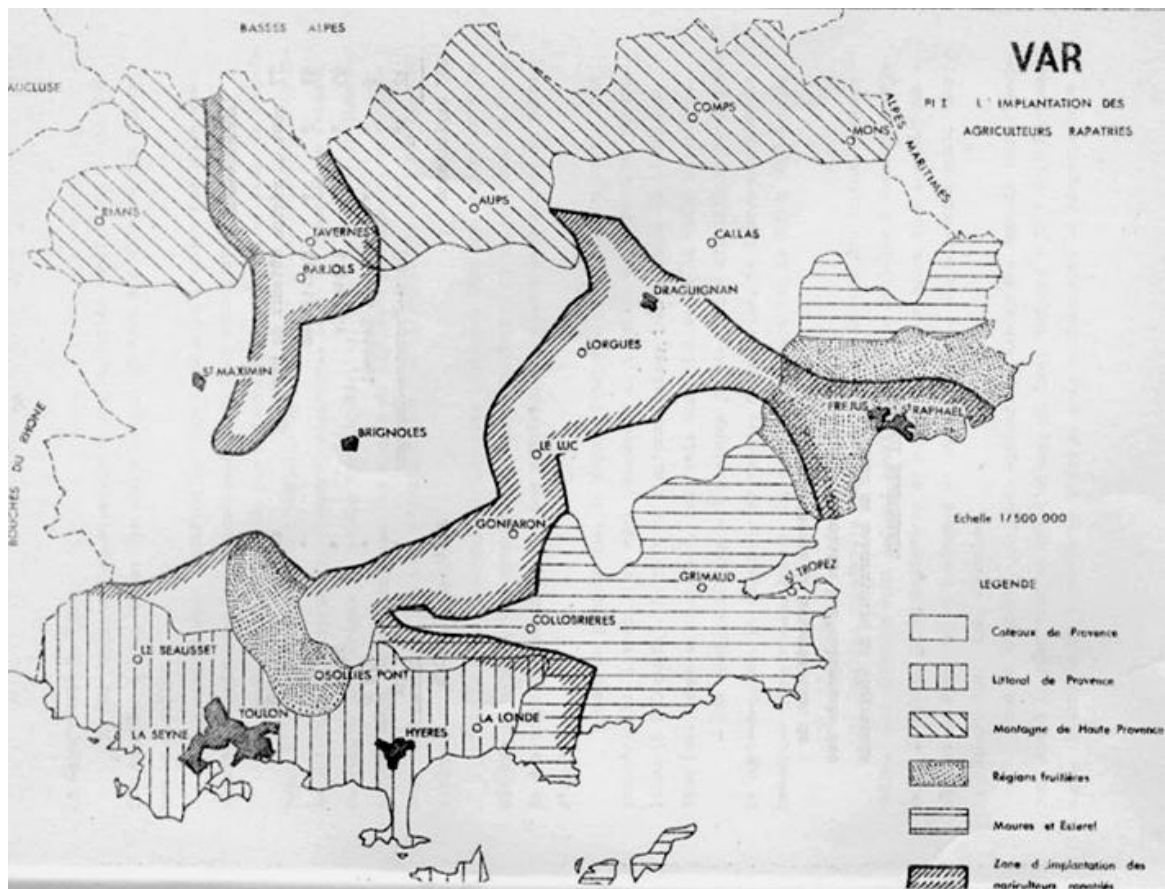
Il y a donc souvent obligation d'engager du personnel saisonnier. De même, le problème de la nourriture requiert une grande application:

- distribution de granulés vitaminés, changement d'alimentation des bêtes chétives nourries au biberon, dosage.

Élever un agneau, c'est faire doubler son poids dans un laps de temps de 2 mois à 2 mois 1/2; pour cela, les méthodes s'appuient sur une suralimentation et sur le sommeil des bêtes.

La suralimentation est constituée par trois distributions de granulés vitaminés (concassage de maïs, orge, blé, luzerne déshydratée et divers foin). Le sommeil est obtenu par l'obscurité du local et par une température constante de 25°. Ainsi, dès que le mouton atteint le poids de 30 kg sur pied, il peut être vendu pour la boucherie. A partir de cette période, il faut limiter son séjour en bergerie pour des raisons de rentabilité.

Les éleveurs ne vendent pratiquement qu'à des chevillards de Nice et de la région



d'Aix-Marseille. Les prix sont basés sur les marchés régionaux de Nîmes, Forcalquier, etc. Ils varient suivant les années et suivant les saisons. Ils se situent entre 5,50 frs et 6,50 frs le kilo sur pied.

On peut établir une opération déterminant le gain net réalisé sur un agneau par l'éleveur:

– à l'achat: 6 frs X 15 kg (poids à Noël);

– à la vente: 6 frs X 30 kg (poids de la bête deux mois après); Prix d'achat :

90fr Prix de vente: 180 Fr

Frais de nourriture calculés sur 2 mois : 0,60 l,e X 60 = 36 Fr

Bénéfice net réalisé : 180 - (90+36-1-12) = 52 : Fr

On comprend les raisons pour lesquelles certains agriculteurs rapatriés ont décidé de pratiquer l'élevage, mais cette spécialisation nécessite d'autres activités, car elle est saisonnière de janvier à Piques. C'est pourquoi les éleveurs font également de la polyculture dans la plupart des cas.

4°/ La culture florale sous serres.

56 rapatriés pour un total de 106 exploitants varois pratiquent la culture florale sous serres; et l'œillet semble avoir la prépondérance dans les exploitations varoises.

Ces rapatriés n'avaient jamais cultivé de fleurs sous serres auparavant. C'est donc une totale reconversion qui s'est opérée chez eux.

Pour pallier cette lacune, la totalité des rapatriés a suivi et suit toujours très assidument les cours des conseillers techniques que l'A.D.A.S.E.A. met à leur disposition en collaboration avec l'Institut National de la Recherche agronomique (I.N.R.A.) d'Antibes. On note même qu'à Solliès-Pont une exploitation unique chez les rapatriés du Var, et peut-être même parmi les horticulteurs serristes du département, comprend 7.500 m² de serres montées sur rails. Ce système très rentable et très ingénieux permet de traiter le terrain à l'air libre on peut ainsi traiter le terrain à l'air libre,

Avant la plantation au mois d'octobre par exemple, alors qu'à l'emplacement contigu la serre qui a été déplacée au moyen des rails, permet de faire tenir une production d'œillets jusqu'à la mi-novembre, soit un mois de plus environ.

Les rapatriés utilisent comme main d'œuvre des Espagnols ou des Algériens employés à plein temps, comme tous les horticulteurs du Var.

Pour la cueillette des fleurs et la confection des colis, lorsque la main d'œuvre familiale n'est pas suffisante, on fait appel à des femmes espagnoles ou à des jeunes filles du pays.

Dans la région littorale de Provence, la commercialisation des fleurs pouvait se faire par deux coopératives de producteurs. Toutes les deux, pour des raisons d'administration et de rentabilité, ne purent fonctionner sainement pendant longtemps

Aujourd'hui, la majorité des rapatriés s'est retirée de ces organisations, et la commercialisation de leurs produits s'effectue à l'aide de clientèle personnelle.

Les horticulteurs floraux expédiaient leurs œillets par la route ou l'avion, parfois par l'intermédiaire du Groupement de Producteurs de Solliès Pont, organisme qui rassemble les récoltes et les ventile entre les gros acheteurs étrangers de Belgique, Allemagne, de Suisse, d'une manière plus efficace que ne pourrait le faire un seul producteur, même très important.

5°/ La viticulture.

Le département du Var compte 60.122 ha de vignes pour 32.172 viticulteurs. Parmi ceux-ci, le pourcentage de rapatriés est minime: 52 exploitants qui détiennent cependant 220 ha de vignes, soit environ 4 ha par exploitant, alors que la moyenne des viticulteurs varois est de 2 ha par exploitant. Il est à noter que les 32 172 viticulteurs varois ne vivent pas uniquement des revenus de leurs vignes.

Les rapatriés se sont installés pour la viticulture dans la région "Côteaux de Provence".

Dans le paysage varois, les exploitations appartenant aux rapatriés se remarquent par l'utilisation des fils de fer soutenant les vignes et diminuait ainsi la charge des sarments porteurs. Ce procédé semble être très efficace mais le coût de cette installation atteint 2000 frs l'hectare (piquets, fils de fer et main d'œuvre). Quant aux méthodes de labours et de traitement, les rapatriés emploient les techniques traditionnelles.

Dans de nombreux cas, il a fallu rénover les exploitations qui étaient laissées à l'abandon. Les acquéreurs durent procéder à un rajeunissement de la vigne par la taille, en étant à chaque cep toutes les cornes de bois mort et en effectuant un nettoyage des rangs par l'arrachage des plants directs.

L'emploi du fil de fer a permis de tailler les vignes en espaliers au lieu de la taille en gobelets. L'ensoleillement étant meilleur, les vins de la région des Beaux de Provence obtinrent une augmentation du degré d'alcool. Suivant les conseils des techniciens de l'A.D.S.E.A., un viticulteur de la région Côteaux de Provence, propriétaire de 6 ha 30 de vignes, a atteint en 1965: 650 hl, en 1966: 1000 hl, contre 480 hl en moyenne avant son arrivée. L'emploi des engrais a permis ainsi de doubler la production.

La plupart des exploitations utilise la main d'œuvre familiale et pour les vendanges, des saisonniers.

Comme l'ensemble des viticulteurs du département, les rapatriés sont tributaires, pour la commercialisation, des coopératives.

Un seul viticulteur, dans la région Montagne de Haute-Provence, possesseur de 30 ha, a fait construire un chai et commercialise lui-même sa production.

6°/ Le maraichage.

Sur 115 exploitants en cultures maraichères installés par les soins de l'A.D.A.S.E.A., 80 sont des rapatriés. La superficie des exploitations ne dépasse pas en moyenne 2 ha installés sur des terrains irrigables.

55 maraichers de plein air n'eurent pas de problèmes techniques à résoudre. Par contre, 25 maraichers sous serres ont dû s'adapter à des conditions nouvelles de travail, car aucun d'eux n'avait jamais pratiqué auparavant la culture sous serres.

La production des maraichers de plein air est en rapport avec les saisons: au printemps : salades, carottes, poireaux, petits pois, artichauts; en été et en automne: haricots, tomates, courgettes, poivrons, aubergines, pommes de terre; en hiver: choux, épinards, carottes, navets.

Sous serres, ils produisent des tomates, des courgettes, des haricots, des petits pois, du céleri, hors saison.

Installés pour la majeure partie dans la région littorale de Provence, les producteurs rapatriés vendent leurs récoltes à des groupements régionaux qui collectent les légumes et les écoulent vers Toulon, Marseille ou Provence.

Les perspectives d'avenir

Le gros problème des agriculteurs rapatriés est celui du remboursement des prêts, mais la tendance est à l'expansion, à la modernisation, à l'accroissement des rendements et à l'investissement.

Dans l'aviculture par exemple, tous souhaitent agrandir leur entreprise, en augmentant la variété des gallinacés.

Même tendance à l'expansion parmi les éleveurs qui désireraient instituer une sorte d'autarcie partielle: acquérir un troupeau qui produirait les jeunes bêtes destinées à l'élevage et éviter ainsi l'achat annuel d'un nouveau contingent de jeunes ovins ou porcins. Cela permettrait aussi aux producteurs d'être à tout moment et à chaque stade de la production, présent sur le marché.

Chez les maraichers, le problème de l'expansion de l'exploitation par la production accrue repose sur l'utilisation d'engrais chimiques. Les arboriculteurs de même.

La culture florale sous serres pose des problèmes plus complexes, car pour développer la production, il est nécessaire d'implanter de nouvelles serres. C'est un problème de capitaux.. Aussi, pour pallier cette carence, certains horticulteurs qui produisaient de l'œillet, préfèrent se diriger vers la culture du rosier moins fragile, plus rentable, mais également plus long à produire que l'œillet. Or, ces transformations ne peuvent se faire que par étapes. Ainsi, pour transformer 7 500 m² d'œillets en roses, un exploitant envisage l'opération échelonnée sur trois ou quatre ans. Même raisonnement chez la majorité des viticulteurs: sacrifier la quantité à la qualité. Après l'arrachage progressif de certaines vignes à vins courants (Ramon, Hybride), les viticulteurs envisagent de produire des vins de meilleure qualité à l'aide de cépages nobles : Grenache, Cinsaut, Muscat. Dans les terres, partout où cela est possible: débroussaillage, défonçage et dépierrage transformeront les sols incultes du département du Var.

Un réel désir d'expansion anime l'ensemble des agriculteurs rapatriés dans tous les domaines. Leur présence dans le Var s'avère particulièrement efficace.

J.M. LAURENTI

Note de l'auteur: Nous tenons à remercier Monsieur Gilles Reynaud, Institutur à HYERES, qui nous a permis, par ses recherches, d'établir le présent article.